

Formation Métiers de la Montagne

Pôle Universitaire de Gap

Année 2015-2016

Mémoire de stage Master 1^{ère} année

**COMMENT LE PROGRAMME LEADER CONTRIBUE T-IL AU
DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE D'UN TERRITOIRE DE MONTAGNE,
EXEMPLE DES CIRCUITS COURTS EN ZONE RURALE**

Présenté par : Marine HODOUL



Maître de stage : Caroline MACLE

Tuteur universitaire : Viviane AILLOUD

Structure d'accueil : PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Master 1^{ère} année
Formation Métiers de la Montagne
Pôle Universitaire de Gap

2015-2016

**COMMENT LE PROGRAMME LEADER CONTRIBUE T-IL AU
DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE D'UN TERRITOIRE DE
MONTAGNE,
EXEMPLE DES CIRCUITS COURTS EN ZONE RURALE**

Présenté par : Marine HODOUL

Maître de stage : Caroline MACLE

Tuteur universitaire : Viviane AILLOUD

Attestation anti-plagiat

Je soussignée, Marine HODOUL, étudiante M1 Métiers de la Montagne à Aix-Marseille Université,

Atteste sur l'honneur que le présent mémoire a été écrit de mes mains, que ce travail est personnel et que toutes les sources d'informations externes et les citations d'auteurs ont été mentionnées conformément aux usages en vigueur (Nom de l'auteur, nom de l'article, éditeur, lieu d'édition, année, page).

Je certifie par ailleurs que je n'ai ni contrefait, ni falsifié, ni copié l'œuvre d'autrui afin de la faire passer pour mienne.

Fait à Briançon, le 06/06/2016

Signature :



Attestation de respect orthographique et grammatical

Je soussignée, Marine HODOUL, étudiante en M1 Métiers de la Montagne à Aix-Marseille Université,

Atteste sur l'honneur

- que j'ai utilisé pour la rédaction de ce mémoire les outils de correction orthographique et grammaticale de mon logiciel de traitement de texte.
- que j'ai relu attentivement le document rendu.

Fait à Briançon, le 06/06/2016

Signature :



REMERCIEMENTS

Pour l'écriture de ce mémoire et mon expérience de quatre mois en stage, je souhaite remercier les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à cette expérience.

Je tiens à remercier toute l'équipe du PETR pour m'avoir intégrée et accueillie dans la structure, et d'avoir partagé les travaux des différents domaines.

Je remercie toute l'équipe pédagogique du pôle universitaire d'Aix-Marseille qui a répondu à mes questions et s'est montrée présente lorsque j'ai été dans le besoin.

Je souhaite dire un grand merci à Caroline MACLE, ma maîtresse de stage, pour m'avoir suivie dans mes missions, pour m'avoir aidé et donné des conseils pendant mon stage. C'est une personne qui m'a beaucoup appris sur le développement local et la gestion d'un territoire.

Je tiens à remercier Viviane AILLOUD, tutrice universitaire de mon stage, pour les conseils lors de la réflexion, de la recherche et de l'écriture de mon mémoire. Sa présence m'a aidé à comprendre comment expliquer la gestion des fonds européens dans nos territoires ruraux.

Merci aussi à toutes les personnes du PETR et celles rencontrées lors des réunions, pour le travail en équipe et les échanges tout au long du stage qui m'ont beaucoup appris.

SOMMAIRE

Remerciements	4
Sommaire	5
Liste des tableaux et des figures	6
Liste des abréviations, sigles et acronymes	7
Introduction	8
1. Les territoires ruraux et le soutien des programmes financiers européens	10
1.1. Le rôle de l'Europe dans le développement rural	10
1.2. Des outils au service du développement local	16
2. LEADER : un programme favorisant le développement rural	22
2.1. Les spécificités du programme : effet de levier	22
2.2. Les circuits courts : un exemple de développement local	26
3. La contribution du programme LEADER au développement local durable des territoires ruraux de montagne	34
3.1. La réalité du programme LEADER au sein des territoires	34
3.2. Réflexion sur le travail réalisé	38
3.3. Au-delà des programmes financiers	41
Conclusion	45
Bibliographie	47
Sommaire des annexes	I
Table des matières	49
Résumé	50

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

<i>Tableau 1 : Analyse SWOT des circuits d'approvisionnements courts sur le territoire (Hodoul, 2016).....</i>	<i>31</i>
<i>Figure 1: La stratégie Europe 2020 et les FESI (CGET, 2016) _____</i>	<i>11</i>
<i>Figure 2 : Objectifs et thématiques des FESI en France (CGET, 2016) _____</i>	<i>12</i>
<i>Figure 3 : Localisation du programme LEADER (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>13</i>
<i>Figure 4 : Méthodologie pour bénéficiaire du programme LEADER (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>15</i>
<i>Figure 5 : Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (PETR, 2015) _____</i>	<i>16</i>
<i>Figure 6 : Les objectifs stratégiques déclinés en fiches actions (Pays du grand Briançonnais, 2015) _____</i>	<i>18</i>
<i>Figure 7 : La vie d'un projet (Pays du grand Briançonnais, 2015) _____</i>	<i>19</i>
<i>Figure 8 : Définitions CC et SAT (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>20</i>
<i>Figure 9 : Les différents comités et leurs rôles (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>22</i>
<i>Figure 10 : Des synergies pour la réussite des projets (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>23</i>
<i>Figure 11 : Des outils de communication adaptés à chaque acteur (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>25</i>
<i>Figure 12 : Une politique agricole et alimentaire (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>26</i>
<i>Figure 13: Résultats synthétisés des études de la chambre d'agriculture 05 (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>28</i>
<i>Figure 14 : Résultats des projets CC cofinancés par le programme LEADER 2007-2014 (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>29</i>
<i>Figure 15: Les circuits d'approvisionnements courts : enjeux, plus-values, actions et proposition de pistes d'actions (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>32</i>
<i>Figure 16 : Traçabilité des financements LEADER (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>35</i>
<i>Figure 17 : Les interactions entre acteurs et la valorisation des ressources d'un territoire (Hodoul, 2016) _____</i>	<i>41</i>

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

A

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMI : Appel à Mobilisation d'Intérêt

ANPP : Association Nationale des Pôle d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

C

CC : Circuits Courts

CE : Commission Européenne

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

D

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

F

FEADER: Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAM : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la pêche

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FESI : Fonds Européens Structurels d'Investissements

FSE : Fonds Social Européen

G

GAL : Groupe d'Action Locale

GIRN : Gestion Intégrée des Risques Naturels

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

M

MAP : Ministère d'Agriculture et de la Pêche

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

P

PAC : Politique Agricole Commune

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PDR : Programme de Développement Rural

PDRR : Programme de Développement Rural Régional

R

RR : Réseau Rural

S

SAT : Système Alimentaire Territorial

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEL : Système d'Echange Local

SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces)

T

TEPCV : Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte

U

UE : Union Européenne

UNADEL : Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local

INTRODUCTION

« La qualité de vie influe considérablement sur la viabilité à long terme des régions rurales de l'Union Européenne » (Commission Européenne, 2009).

Les espaces ruraux « représentent 70% de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine » (INSEE, 2016). Ces espaces sont d'une très grande diversité et regorgent de ressources naturelles et culturelles qui apportent un cadre de vie souvent de haute qualité. Une grande partie de la population qui vit dans ces espaces fait face à des difficultés de vie au quotidien : économie instable, situation de l'emploi variable, difficulté d'entretien des logements et mobilité souvent peu développée. Le développement de ces territoires permet aux populations locales d'y rester en améliorant leur qualité de vie (meilleur accès à l'emploi, aux formations, à la mobilité et au logement).

Les zones de montagnes sont des zones rurales, avec une spécificité particulière : leur démographie. La montagne apporte un handicap à l'installation de l'homme, en raison de la situation démographique, de l'isolement, de la saisonnalité marquée et de la difficulté d'accès à la terre. Ces espaces font face à des difficultés économiques plus marquées : l'activité agricole y est difficile avec des terres en altitude et une intensification de l'urbanisation, l'activité touristique saisonnière est intense et fluctuante, la compétitivité des entreprises varie suivant les besoins... Le développement économique de ces zones doit donc faire face à de nombreux défis. Mais pour vivre sur ces territoires, les populations ont aussi besoin de se développer socialement. Le « développement rural » est le vocabulaire employé pour faire référence au développement local d'une zone rurale. Mais que signifie le développement local et qui en sont les acteurs ?

Le développement local est un outil qui prend en compte les aspects socio-économiques d'un territoire aux limites géographiquement prédéfinies. L'objectif de ce développement est d'apporter une meilleure qualité de vie aux habitants du territoire, en favorisant la réalisation des projets et des initiatives locales. La spécificité du développement local réside dans le fait que les acteurs locaux sont partie prenante de la dynamique de leur territoire, *via* la valorisation des ressources et des compétences du territoire afin de faire vivre une économie locale dans des conditions respectables. Le développement local favorise par exemple l'agriculture produite localement, les réseaux courts, l'embauche des citoyens du territoire, l'appui aux besoins de formation et le maintien des entreprises existantes. Ce système de développement socio-économique, prenant en compte les spécificités locales, est plus durable et plus sûr lorsqu'il émane d'une solidarité et d'une synergie de tous les acteurs du territoire.

L'Europe et les collectivités territoriales et locales (Etat, Régions, Départements, communautés de communes et communes) jouent un rôle au quotidien dans le soutien et l'élaboration des politiques de développement rural. Ces dernières ont pour objectif de permettre aux territoires ruraux de se développer en trouvant des solutions palliant leurs difficultés. Ceci passe par la mise en œuvre de programmes opérationnels dont le but est

d'avoir un effet de levier sur le développement des territoires. Des aides humaines, techniques et financières sont apportées aux territoires pour comprendre et soutenir les dynamiques locales.

Les Pays et Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) sont des regroupements d'intercommunalités permettant un intermédiaire entre ces dernières et le département. Ils permettent d'avoir un outil de développement et de réflexion sur un territoire à une échelle pertinente tout en faisant un lien avec la Région. Leur existence juridique peut être une association, un syndicat mixte, ou un groupement d'intérêt public. « Le Pays est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi » (ANPP, 2016) . Ils ont été créés par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) dite « Loi Pasqua » de 1995 et la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) dite « Loi Voynet » de 1999.

L'un des programmes financiers européens, géré en France par les Régions et mis en place par les Pays ou PETR (en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) est l'outil LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. Cet outil a pour objectif de développer des espaces ruraux en ayant une approche très localisée. Pour être au plus proche des besoins du territoire et le développer au mieux, la méthodologie de LEADER est de soutenir des initiatives locales, en favorisant la mise en relation de tous les acteurs. La mise à disposition d'une gouvernance spécifique, de moyens humains et financiers, et d'outils de réflexion et de coopération fait de LEADER un outil particulier. Pourtant, ce programme financier censé être proche des citoyens fait face à une méconnaissance du public auquel il s'adresse. Comment les acteurs locaux peuvent-ils se l'approprier ? La communication et la gouvernance sont des aspects clefs du programme qui peuvent optimiser ses impacts.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est une structure soutenue par les programmes financiers européens, qui recouvre un territoire de montagne entièrement rural dans le département des Hautes-Alpes. Cette structure impulse le développement local sur son territoire en ayant des activités d'animation et de coordination avec les différents acteurs, mais aussi par la mise en œuvre du programme LEADER.

Un exemple de développement local à l'échelle de ce territoire est le développement des Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT), autrement dit : les circuits d'approvisionnement et de commercialisation des productions locales à une petite échelle. En quoi les circuits courts développent les zones rurales et que peut apporter le programme LEADER dans ces problématiques de développement local ?

Les initiatives locales sont le fondement d'un développement durable adapté aux besoins des citoyens. Il est important de faire remonter ces initiatives afin de les soutenir et de favoriser leur développement, notamment par leurs mises en relations avec tous les acteurs gravitant autour du développement local. Au-delà des financements, que peut donc apporter le programme LEADER aux initiatives locales ?

1. LES TERRITOIRES RURAUX ET LE SOUTIEN DES PROGRAMMES FINANCIERS EUROPEENS

1.1. Le rôle de l'Europe dans le développement rural

1.1.1. Les financements européens

Le développement rural, comme vu précédemment, correspond au développement local d'un territoire en zone rurale. Beaucoup d'acteurs gravitent autour de ce développement et l'agrémentent au vu de leurs compétences et missions. Tout commence par le citoyen, cet acteur est le socle de tout développement, sans qui il n'y aurait aucun intérêt à construire des stratégies de développement local. Autour se trouvent toutes les instances publiques, associations, réseaux intermédiaires, établissements publics et autres structures permettant de répondre au besoin de développement. Les communes et communautés de communes jouent un rôle important avec la mise en place de pépinières d'entreprises, de services aux publics, la gestion de l'urbanisme et du développement local ; les départements ont un rôle intermédiaire avec les agences de développement économique et touristique, les chambres consulaires d'agriculture, de commerce et d'industrie ; les régions contribuent à impulser ce développement avec le programme de développement rural (PDR) : l'Etat a un rôle principal en définissant les grands objectifs *via* des politiques de développement rural, et enfin l'Europe équilibre les situations économiques et sociales à une plus grande échelle.

« L'Europe s'engage », voici le slogan que l'on retrouve dans toutes les actions soutenues par l'Union Européenne dans les territoires ruraux. Mais quel est l'engagement de l'Europe dans ces territoires ?

L'Union européenne est constituée de 28 états membres, dont la France, ses régions et ses territoires ruraux. L'union européenne accorde des fonds monétaires à chaque état membre afin de les soutenir dans le développement économique de leur pays. Plus précisément, l'union européenne répond aux objectifs d'une « stratégie Europe 2020 » *via* ces fonds. Cette stratégie vise à favoriser la croissance économique des états membres. Votée en 2010, elle donne les grandes lignes directives et les objectifs à atteindre pour l'Europe d'ici l'année 2020. Afin d'atteindre ces objectifs, la nouvelle programmation des fonds européens a été lancée en 2014. Cette programmation a une durée de 7 ans, les fonds s'élèvent à 960 milliards d'euros. La France bénéficie d'une partie de ces fonds qui sont gérés soit par l'état, soit par les conseils régionaux, on parle alors « d'autorité de gestion ». Les fonds européens interviennent en cofinancement sur les territoires, c'est-à-dire en complément d'autres sources de financements (publics, privés...). Pour pouvoir bénéficier d'une partie de ces fonds européens, chaque pays doit signer un accord de partenariat : c'est un « document qui définit les principes directeurs de l'utilisation des fonds européens dans chaque État membre » (CGET, 2016); en France cet accord a été adopté le 8 Août 2014 par la commission européenne.

Les fonds européens, pour être utilisés à bon escient, sont répartis en trois politiques spécifiques et en quatre fonds distincts qui financent les trois politiques (Figure 1).



Figure 1: La stratégie Europe 2020 et les FESI (CGET, 2016)

Les quatre Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) qui permettent de mettre en œuvre ces trois politiques ont des enveloppes budgétaires précises. Afin de répondre à ces politiques, les fonds FESI ont des objectifs et des thématiques qui sont définis pour la France (Figure 2).

<p>Le FEDER - Fonds européen de développement régional - 8.4 milliards d'euros</p> <p>Objectif: Améliorer l'attractivité des territoires pour mieux lutter contre les inégalités régionales au sein de l'UE</p> <p>4 thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation 2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) leur utilisation et leur qualité 3. Renforcer la compétitivité des PME 4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs 	<p>Le FSE - Fonds social européen - 6 milliards d'euros</p> <p>Objectif: Faciliter l'accès à l'emploi et améliorer la formation</p> <p>4 thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail 2. Promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté (20% des ressources FSE) 3. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie 4. Renforcer la capacité institutionnelle et conserver l'efficacité de l'administration publique
---	--

<p>Le FEADER - Fond européen agricole pour le développement rural - 11.4 milliards d'euros</p> <p>Objectif:</p> <p>Développer des activités agricoles et rurales, préserver l'environnement et la qualité de vie.</p> <p>4 thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'installation des jeunes agriculteurs 2. Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques 3. Les mesures agro-environnementales et climatiques, le soutien à l'Agriculture Biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive sur l'eau 4. Les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier 	<p>Le FEAMP - Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche - 588 millions d'euros</p> <p>Objectif en France :</p> <p>Contribuer au développement durable de la pêche et de l'aquaculture et préserver les zones côtières.</p> <p>6 thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager une pêche durable, innovante et compétitive 2. Encourager une aquaculture durable, innovante et compétitive 3. Encourager la mise en œuvre de la politique commune de la pêche 4. Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale 5. Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture 6. Encourager la mise en œuvre de la politique maritime intégrée
--	---

Figure 2 : Objectifs et thématiques des FESI en France (CGET, 2016)

Afin de définir plus précisément leurs champs d'actions, les FESI sont répartis sous onze objectifs thématiques, en cohérence avec la stratégie Europe 2020 (Annexe 1).

Enfin, pour le développement des régions rurales de l'Europe (correspondant au FEADER), ces onze objectifs sont redéfinis en 6 priorités (DATAR, 2016) :

1. Encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie
5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole et alimentaire, ainsi que dans le secteur de la foresterie
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

En France, 83 programmes mettent en place les FESI *via* des programmes nationaux, interrégionaux, régionaux ou encore des programmes de coopération territoriale européenne (Annexe 2). Ces programmes sont présents afin de cadrer la distribution des fonds monétaires européens pour répondre aux besoins identifiés dans chaque région. A chaque programme sa spécificité et ses champs d'action. Dans ces 83 programmes, on retrouve le Programme de Développement Rural Régional (PDRR), dont l'autorité de gestion est la Région. Doté d'une enveloppe budgétaire de l'Europe (le FEADER), ce programme se divise en différents axes stratégiques définis par la Région. Ces axes répondent aux besoins identifiés à l'échelle régionale mais correspondent aussi à la stratégie Europe 2020. Le PDRR de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur donne donc les mesures à suivre pour contribuer aux objectifs de développement économique à cette échelle.

Le PDRR prend en compte les spécificités de chaque territoire au sein d'une Région. Pour cela, il s'est doté d'une approche territoriale qui encadre chacun de ses territoires suivants ses caractéristiques et ses contraintes. C'est ici qu'intervient le programme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER), dans la mesure 19 du PDRR. C'est un programme permettant aux territoires ruraux de se développer suivant leur propre stratégie.

1.1.2. Le programme LEADER

Le programme LEADER est un programme européen financé par le fonds FEADER et permettant de répondre aux objectifs de la politique de développement rural (Stratégie Europe 2020). Il est le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC) (Figure 3).

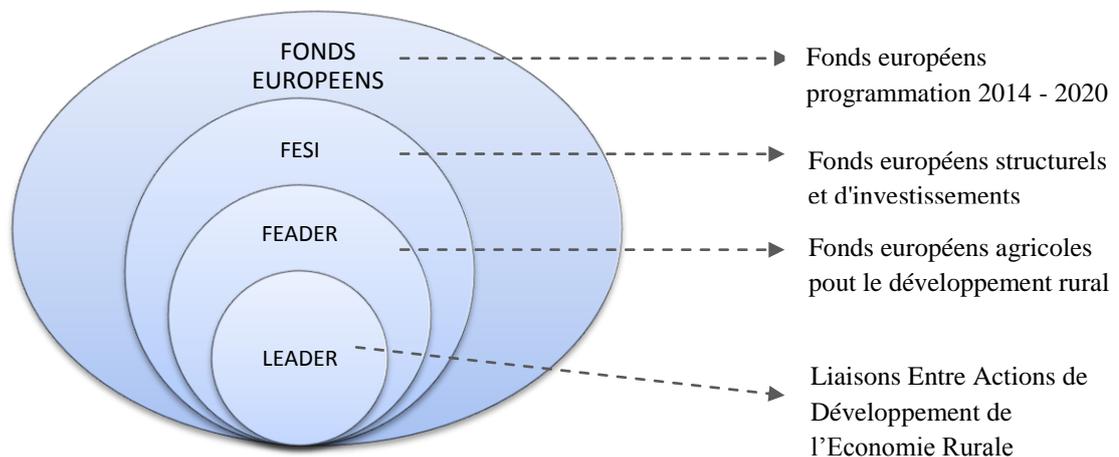


Figure 3 : Localisation du programme LEADER (Hodoul, 2016)

LEADER est un programme opérationnel permettant de réaliser des actions concrètes de développement local sur un territoire défini. Sa démarche est l'innovation : pouvoir expérimenter de nouvelles méthodes afin d'impulser le développement dans les territoires ruraux. Auparavant surnommé programme d'initiatives communautaires, LEADER se veut au

plus proche des citoyens et de leurs projets et permet de financer les projets fleurissant localement. Pour cela un « Guichet » est présent sur les territoires bénéficiant du financement. Un animateur et un gestionnaire connaissant le territoire et ses problématiques forment ce guichet. Leur rôle est de faire ressortir les idées de projets des différents acteurs (citoyens, entreprises, associations...) afin de les accompagner dans leur développement en leur apportant un financement et un suivi. Ce guichet permet d'avoir des personnes référentes et identifiables par les porteurs de projet, les partenaires et la Région. Elles sont en capacité de jouer un véritable rôle dans le développement local. LEADER peut donc aboutir à la réalisation de plusieurs projets immatériels (coopération, promotion, mise en réseau...) et matériels (construction, rénovation, conservation, création d'espaces et de structures...).

Ce programme est donc reconnu pour son approche territoriale, qui a pour mission d'accompagner le développement local en s'appuyant sur les initiatives des acteurs du territoire. Son but est donc de faire ressortir les atouts des territoires ruraux avec la participation de tous les acteurs privés et publics.

Une programmation LEADER dure 7 ans. Cette durée permet de laisser du temps aux territoires concernés afin d'atteindre les objectifs de leur stratégie, mais permet aussi aux acteurs du territoire de s'approprier la stratégie choisie et de créer des projets qui répondent aux besoins locaux. Quatre programmations de LEADER ont déjà été lancées par l'Europe dans les territoires ruraux (Leader I, Leader II, Leader +, Leader 2007-2013).

Pour réellement prendre en compte les besoins des territoires ruraux, des études et évaluations sont réalisées à une échelle cohérente qui est celle des Pays, PETR et/ou Parcs naturels régionaux. Ces études ont pour but d'identifier les besoins du territoire, les projets et volontés des citoyens, les atouts sociaux, économiques et environnementaux, les obstacles rencontrés, les freins et méthodes pour pallier les difficultés de développement. Ceci afin d'améliorer la vie au quotidien des citoyens, de créer des dynamiques locales et des emplois pour ne plus avoir à faire face à la désertification des territoires ruraux.

A l'inverse des autres programmes financiers européens, ce sont donc les Pays/PETR et les Parcs Naturels Régionaux qui sont en charge du programme LEADER grâce à leur échelle intermédiaire entre la Région et les intercommunalités. Le programme est porté par un Groupe d'Actions Locales (GAL) : « un GAL est un ensemble de partenaires publics et privés représentatifs de l'activité socio-économique d'un territoire, qui se regroupent pour mettre en œuvre un plan de développement dans le cadre d'une stratégie territoriale » (MAP, 2007). Ce GAL permet donc de représenter à lui seul la société civile et privée, c'est une des spécificités du fonctionnement de LEADER et de sa gouvernance.

Pour bénéficier du programme financier européen LEADER, les structures porteuses doivent suivre une certaine démarche (Figure 4).

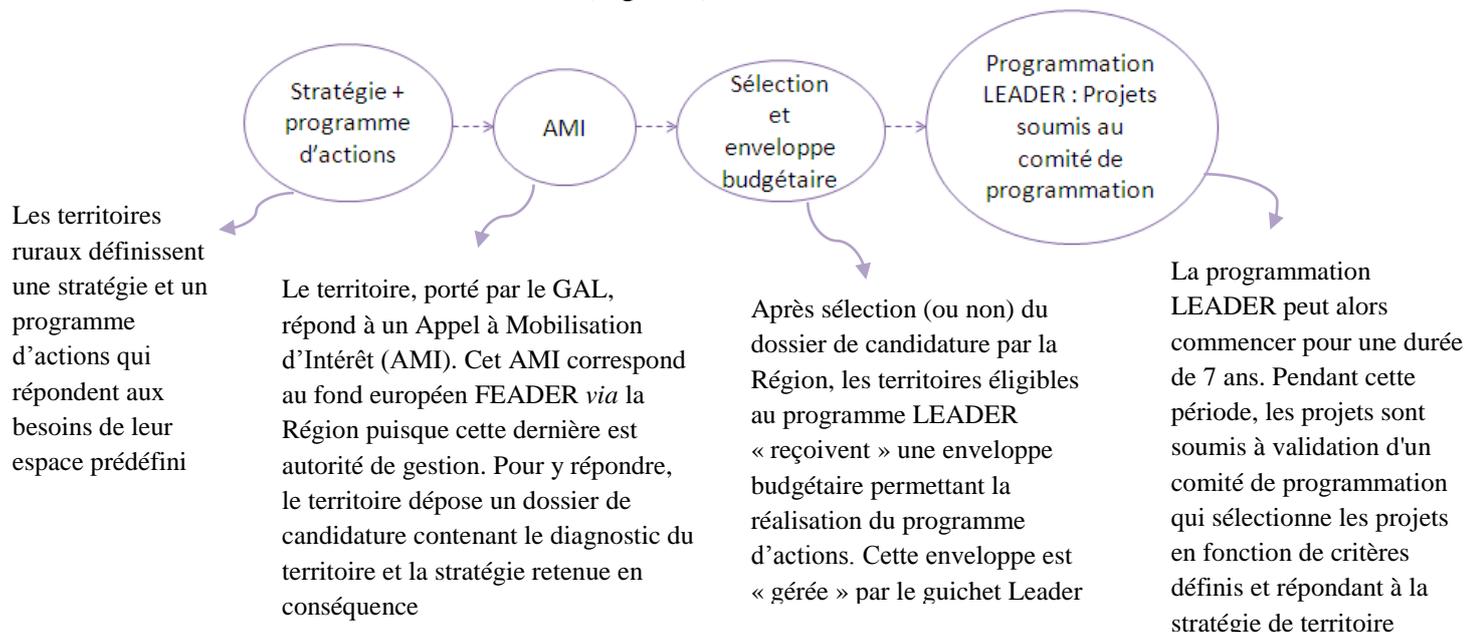


Figure 4 : Méthodologie pour bénéficier du programme LEADER (Hodoul, 2016)

Le comité de programmation est composé de 50% de membres privés (entreprises locales, commerçants, artisans, agriculteurs, citoyens, associations...) et 50% de membres publics (élus, techniciens, chambre consulaire...).

Une spécificité de LEADER est aussi d'être appuyée par un conseil de développement : c'est une structure associative, une instance de débat, de réflexion, de proposition et d'évaluation de projets divers. Il rassemble les élus, les acteurs locaux et les habitants du territoire.

LEADER est aussi soutenu par le Réseau Rural (RR). Le réseau rural est une instance publique qui se décline au niveau européen « RR Européen », au niveau national « RR national » et au niveau régional « RR régional ». Son rôle est de réunir les acteurs du développement rural, d'informer les GAL, de mettre en réseau les bonnes pratiques et outils de gestion, d'organiser des rencontres et tables rondes de réflexion... Les rencontres du RR permettent à tous les GAL de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) d'échanger sur leurs problématiques et leurs bonnes pratiques. Le RR permet aussi de favoriser la coopération entre les territoires LEADER. La coopération est un outil très apprécié dans le fonctionnement du programme. Elle permet d'échanger sur des situations similaires, de compléter les savoir-faire, de mutualiser les outils, de renforcer la cohésion entre animateurs, mais aussi de pouvoir réaliser des projets à une échelle supérieure (les circuits d'alimentation en Région PACA par exemple).

Pour conclure et ne garder que l'essentiel, LEADER est un programme spécifique de développement rural, permettant aux territoires d'adapter les financements européens à leurs besoins et à leurs difficultés. Pour cela ils définissent leur stratégie de territoire, afin de concrétiser les initiatives locales. Les propositions de projets passent par un circuit de validation complexe, en étant systématiquement étudiées et votées par un comité de programmation représentatif des habitants du territoire.

Pour être mené à bien, le programme LEADER nécessite une bonne communication qui permet de faire connaître et comprendre le programme, d'assurer l'appropriation de cet outil, de mobiliser les partenaires et les relais du territoire, et d'être accessible à tous les porteurs de projet. La communication d'un tel programme s'effectue auprès des porteurs de projets potentiels, entreprises et associations qui peuvent utiliser cet outil de financement ; auprès des citoyens de tout âge, des partenaires (collectivités territoriales et locales) ; auprès des élus et institutionnels ; auprès du comité de programmation et des médias.

Les principes de LEADER mettent d'ailleurs un point d'honneur sur la communication du programme. La communication interne au programme est très importante, par exemple entre les GAL pour mieux travailler, coopérer, échanger les bonnes pratiques et partager les problèmes rencontrés. La communication externe à la gestion du programme joue aussi un rôle non négligeable : sensibiliser les porteurs de projet dans l'accompagnement de leur dossier, promouvoir des démarches nouvelles, être informés des initiatives locales ; elle permet d'être transparent sur la gestion des fonds monétaires et sur la gestion du programme en général. La communication est donc un outil qui permet de favoriser le développement local par des animations sur le territoire autour de thématiques diverses.

1.2. Des outils au service du développement local

1.2.1. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Le Pôle d'Equilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, anciennement Pays, est depuis janvier 2016 le nouveau PETR du Nord du département des Hautes-Alpes dans la Région PACA (Figure 5). Le passage des pays en PETR a été une conséquence de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) en janvier 2014, qui permet aux Pays d'être reconnus par le législateur.

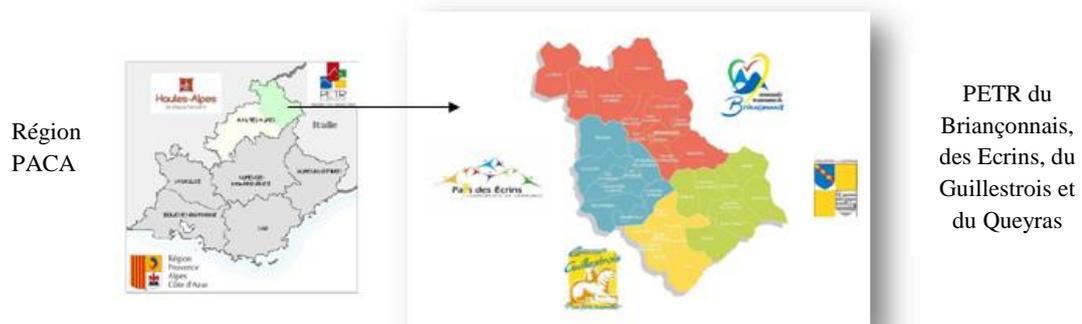


Figure 5 : Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras (PETR, 2015)

Ce territoire est entièrement rural, en zone de montagne. Il regroupe quatre communautés de communes : celle du pays des Ecrins, celle de Briançon, celle de Guillestre et enfin celle du Queyras qui recouvre entièrement le Parc Naturel Régional du Queyras. Ces quatre communautés de communes regroupent 38 communes et comptent 34 040 habitants dont 12 054 pour la ville principale de Briançon. L'activité économique principale de ce territoire est le tourisme hivernal et estival.

Le PETR gère plusieurs missions d'animation sur le territoire

- Gestion Intégrée des Risques Naturels (mission GIRN)
- Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte (TEPCV), appelé mission Energie
- Bois et forêt
- Le programme financier européen LEADER

LEADER est ancré sur le territoire depuis plusieurs programmations (LEADER 2, LEADER +, LEADER 2007-2014). « Entreprendre en Pays du grand Briançonnais » était la priorité du précédent programme LEADER. Ce programme visait à diversifier l'économie, faciliter les démarches dans le développement des activités, favoriser l'esprit d'initiatives et la culture entrepreneuriale, aider au développement des entreprises et améliorer la consommation locale. Au total ce sont 79 porteurs de projets qui se sont vu financer leur projet pour 88 projets différents (15 associations, 15 communautés de communes, 2 chambres consulaires, et 56 dossiers privés). L'évaluation du programme met en valeur le maintien des emplois en cours, la création d'emploi (même si elle reste marginale en nombre), l'échange de pratiques et la mutualisation, la bonne communication sur les projets, mais souligne en revanche une lourdeur administrative et des débats peu animés lors de la sélection des projets.

Une candidature à la nouvelle programmation LEADER 2014–2020 a été portée par le GAL du Pays du grand Briançonnais (GAL lui même porté par le PETR). Grâce à un diagnostic du territoire, le PETR se lance cette année dans le nouveau programme LEADER avec une nouvelle stratégie de territoire : « Comment ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie ? »

Cette stratégie répond à une réelle volonté de la population de se développer sur le territoire afin de pouvoir y vivre. Un diagnostic de territoire a permis de faire ressortir les atouts et faiblesses du territoire ainsi que les opportunités et menaces (Annexe 3). Cette méthode d'évaluation démontre le besoin de commodités primaires (l'accès à des conditions de vie propices à l'installation des familles), le besoin de réalisation de soi (notamment se réaliser professionnellement) et le besoin d'appartenance (*via* la consommation locale et le tourisme de proximité endogène). Ces besoins se déclinent en différents objectifs opérationnels qui sont inscrits dans des fiches actions afin de cadrer les financements du programme LEADER (Figure 6).

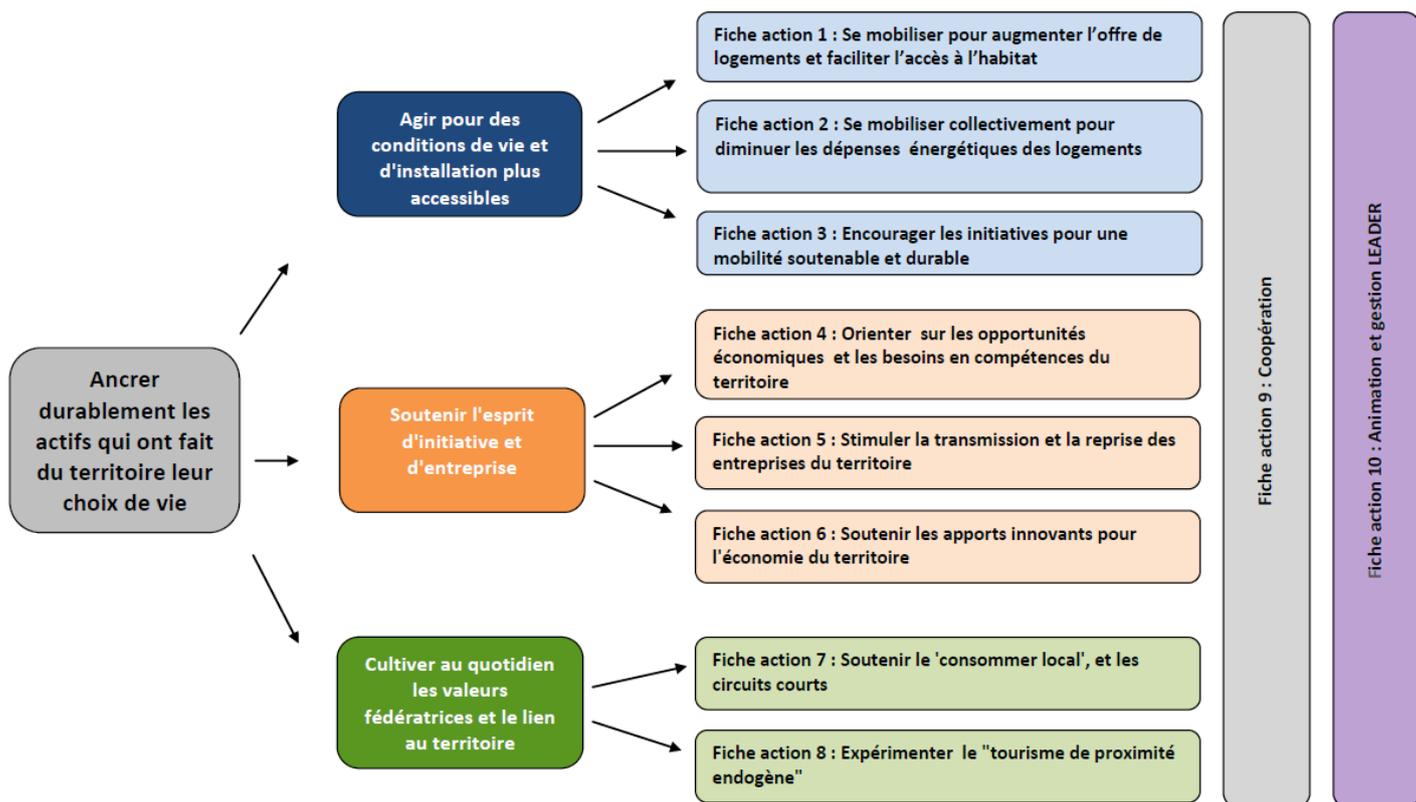


Figure 6 : Les objectifs stratégiques déclinés en fiches actions (Pays du grand Briançonnais, 2015)

Une fiche action est une description de l'objectif opérationnel incluant toutes les informations techniques qui cadrent le financement LEADER sur une thématique précise (les contributions à la stratégie, la coopération, les dépenses éligibles, les bénéficiaires, les critères de sélection, les taux d'aides applicables...). A chaque fiche action correspond une grille de sélection. Ces grilles permettent d'assurer et de sécuriser la procédure de sélection des projets finançables afin que cette dernière soit transparente et non discriminatoire. (Exemple d'une fiche action et d'une grille de sélection en Annexe 4 et 5). Le budget est aussi prédéfini, il se décline par fiche action afin de prioriser certains axes (Annexe 6). Ces documents sont la base de la gestion du programme LEADER.

Tous ces éléments permettent de mener à bien la politique de LEADER afin de favoriser les initiatives locales répondant aux besoins du territoire. Un porteur de projet peut se présenter au guichet LEADER afin de faire vivre son projet et de bénéficier de financements. Pour cela, son projet suit un parcours précis (Figure 7).

FONCTIONNEMENT DU GAL – VIE D'UN PROJET

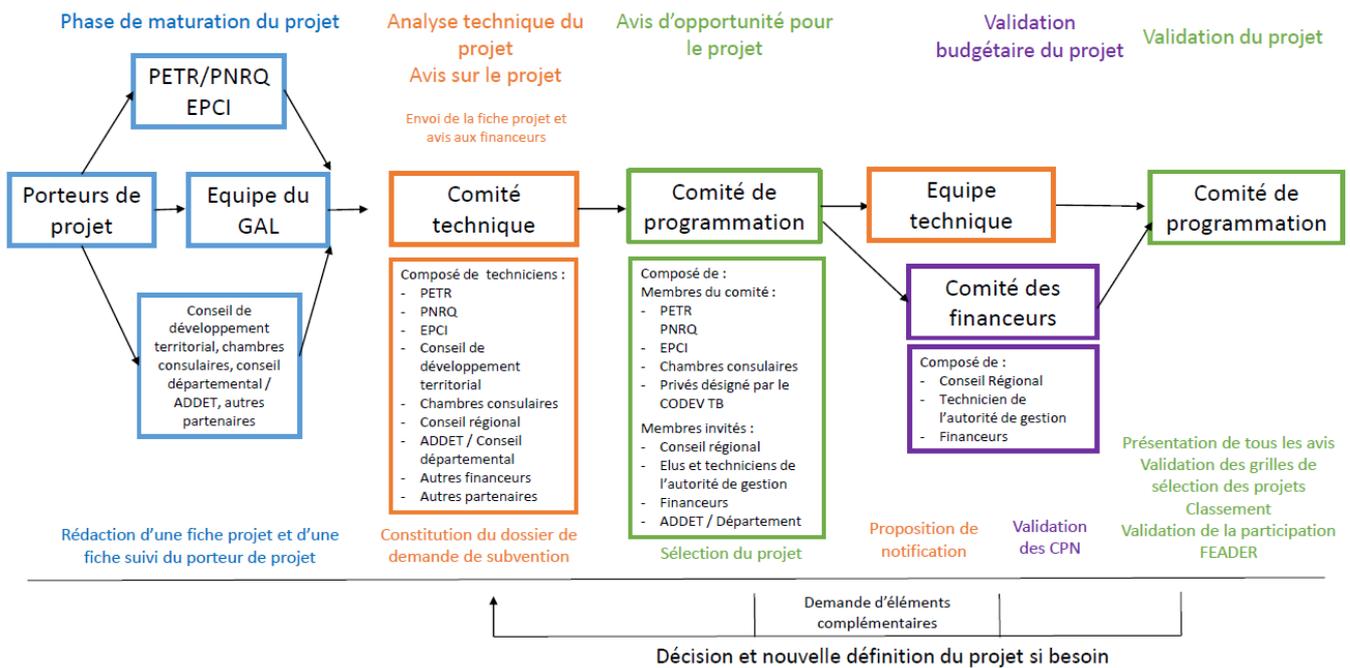
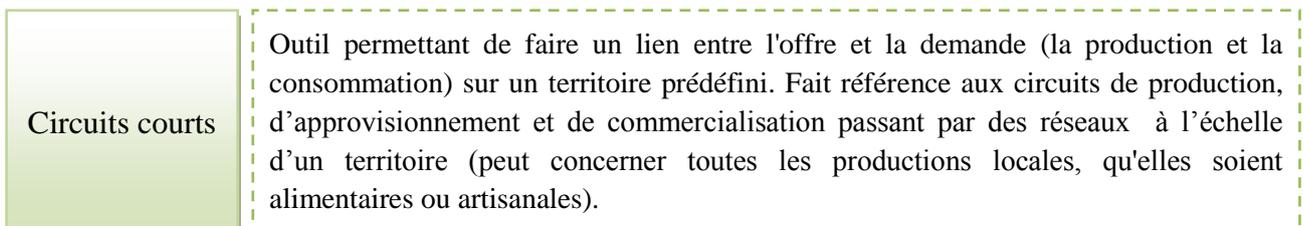


Figure 7 : La vie d'un projet (Pays du grand Briançonnais, 2015)

Le parcours d'un projet montre la complexité du fonctionnement de LEADER, qui permet aux projets de bénéficier d'une participation totale de tous les acteurs concernés (qu'ils soient publics ou privés).

1.2.2. Les circuits courts

Des exemples de développement local à l'échelle du territoire du PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras sont les Circuits Courts (CC) et les Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT) (Figure 8). Dans notre société actuelle, l'activité agricole fait face à de grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux (gaspillage alimentaire, pollution des terres agricoles par les produits chimiques, manque de traçabilité des produits et de leur tarification, accessibilité inégale aux productions, manque de nourriture...). Pourtant, au lieu d'être au cœur du problème, l'agriculture peut être une solution.



Systèmes alimentaires territoriaux

Aboutissement d'une réflexion prenant en compte les différentes composantes d'un système alimentaire (foncier, dynamique agricole, besoins alimentaires) à l'échelle d'un territoire. Soutenu par tous les acteurs du territoire et par une volonté politique, c'est un contrat entre les partenaires qui a pour objectif de valoriser l'agriculture sur un territoire.

Figure 8 : Définitions CC et SAT (Hodoul, 2016)

« Il n'existe aucune définition claire et simple de « produit local » ou de « circuit d'approvisionnement court » qui s'applique à l'infinie diversité des systèmes de production, de traitement, de commercialisation et de distribution des produits locaux dans l'UE-27. Il convient, au contraire, d'interpréter ces concepts de manière souple, selon le territoire et le contexte auxquels ils s'appliquent. » (Commission Européenne, 2012). Il convient donc tout d'abord de définir à quelle échelle sont étudiés les circuits d'approvisionnement courts. Cette échelle dépend d'une multitude de composantes.

En France, un circuit d'approvisionnement est considéré comme « court » lorsqu'il ne dépasse pas 75 km, 150 km pour les zones défavorisées (le département des Hautes-Alpes est une zone défavorisée), et ne comporte qu'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur (intermédiaire = achat ou revente du produit).

Les CC passent par la mise en place d'un SAT sur un territoire. Ces deux éléments ont pour finalité de valoriser les productions locales en privilégiant la consommation de produits conçus localement. Aujourd'hui, la vente de production agricole peut se faire par la grande distribution (supermarchés, ventes en lignes...) ou alors par des systèmes de ventes alternatifs, créant un lien entre le consommateur et le producteur (coopératives, marchés locaux, vente sur le lieu de production, points de ventes collectifs...). Pour un producteur, un SAT permet de mieux valoriser sa production en y apportant une valeur ajoutée : les consommateurs connaissent la provenance et la qualité du produit, et les restaurateurs peuvent mettre en valeur les « produits du terroir ». De plus, ce système renforce le maintien de l'activité sur le long terme (qui est moins soumise aux fluctuations du marché national) et cet achat fait un geste pour l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

En 2012, un constat fait par le réseau européen de développement rural (Commission Européenne, 2012) démontre qu'il y a une réelle demande en produits locaux mais qu'il est difficile de se les procurer bien qu'ils soient souvent présents sur le territoire.

Le développement des CC rencontre effectivement des obstacles. Les filières agricoles sont peu développées et peu organisées pour ce fonctionnement qui touche souvent de petits producteurs. La gestion logistique et la mise en réseau est peu présente. D'autre part, beaucoup de préjugés existant sur ce secteur freinent l'achat des consommateurs, notamment en termes de prix et de volumes. Sur certaines zones rurales, comme le PETR par exemple, un grand nombre de productions agricoles tendent à se perdre du fait du vieillissement des acteurs, et des difficultés d'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs. Enfin, il est difficile pour un agriculteur de changer de circuits de ventes (surtout si ce dernier n'est pas encore fiable) et de passer de la concurrence à la coopération avec les autres producteurs.

Les CC et SAT sont reconnus par l'Union Européenne et les Régions dans le fond FEADER et dans le PDRR, plus particulièrement sous Le programme LEADER. Cette reconnaissance permet d'encourager et de soutenir le développement de ces circuits et la mise en place de SAT sur les territoires ruraux, afin d'apporter un environnement favorable à leur développement (créer une législation et une gouvernance plus adaptées, rassurer les producteurs et restaurateurs, engager des fonds pour les investissements...). Le réseau rural à pour rôle d'encourager ce développement en créant des groupes de travail et de réflexion sur ces sujets, des guides d'accompagnement et un suivi à une plus grande échelle. Ainsi, tous les GAL des programmes LEADER se rassemblent pour coopérer, partager expériences et savoir-faire.

Les CC peuvent donc contribuer au développement local durable des zones rurales. Relier l'offre de production à la demande alimentaire est une opportunité de développement pour n'importe quel territoire rural qui a des producteurs. La mise en place d'un SAT permet de structurer le milieu agricole et d'établir des synergies entre les acteurs concernés tout en étant soutenu par une politique et une gouvernance adaptées. Ces éléments peuvent se développer à une échelle Pays ou Parc mais aussi à une échelle Départementale voir Régionale. Les consommateurs, les producteurs et les structures locales ont un rôle de soutien important dans le développement des CC : il leur appartient d'encourager les initiatives locales.

Le programme Leader est présent sur les territoires ruraux pour créer une liaison entre les acteurs du développement, et donc assurer la coordination des acteurs dans différents secteurs dont le secteur agricole. Ce programme peut accompagner les initiatives locales afin d'aider au développement de ce type d'activité sur un territoire. Le programme LEADER du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras à une fiche action spécifique sur les circuits courts « Soutenir le « consommer local » et les circuits-courts ». De plus, le Parc Naturel Régional du Queyras travaille aussi sur la mise en place d'un SAT à une échelle plus élargie (celle du PETR). L'approche locale de LEADER est donc adaptée à cette thématique qui se gère différemment suivant les territoires, elle peut apporter un soutien au développement de cette filière grâce à son accessibilité et à sa capacité de mise en réseau sur le territoire.

Les programmes financiers européens soutiennent les territoires ruraux dans leurs activités, afin de les aider à impulser leur développement *via* des objectifs Européens et Régionaux. Le programme LEADER permet de bénéficier des fonds européens en ayant une stratégie adaptée à chaque territoire, une gouvernance et une communication spécifique. Les CC sont un exemple concret de développement local à l'échelle d'un territoire rural qui bénéficie du soutien et d'une dynamique Régionale et Européenne. En quoi le programme LEADER a-t-il un effet de levier sur le développement local des territoires et comment y contribue-t-il ?

2. LEADER : UN PROGRAMME FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT RURAL

2.1. Les spécificités du programme : effet de levier

2.1.1. La gouvernance

Ayant pour objectif de créer du lien et des synergies, le programme LEADER se situe entre la gouvernance et les dynamiques locales du territoire.

La gouvernance du programme LEADER a de nombreuses spécificités permettant d'assurer au mieux la neutralité dans la sélection des projets sur le territoire. Une évolution de fonctionnement entre le programme précédent et l'actuel permet aux GAL d'être autonomes sur une grande partie des décisions (l'état n'intervient plus, la région est autorité de gestion et la stratégie du territoire est définie et portée par les GAL). Ce meilleur circuit de gestion a pour but d'être au plus proche des besoins des territoires ruraux.

Au sein du PETR, la gouvernance du programme LEADER prend en compte tous les profils du territoire, elle est assurée par un comité de programmation « instance décisionnelle » et s'appuie sur de nombreux autres acteurs.

Ce comité de programmation est composé :

- d'un collège public (PETR, Parcs, Communautés de communes, chambres consulaires)
- d'un collège privé (conseil de développement, représentant de la société civile...)
- de membres invités (conseil régional, élus et technicien de région, financeurs)

A lui seul, le comité de programmation rassemble une grande pluralité d'acteurs, ce qui permet d'avoir une diversité d'avis et des positionnements variés sur la question du développement du territoire

Le comité de programmation est en relation avec de nombreux acteurs (Figure 9)(Annexe 7).

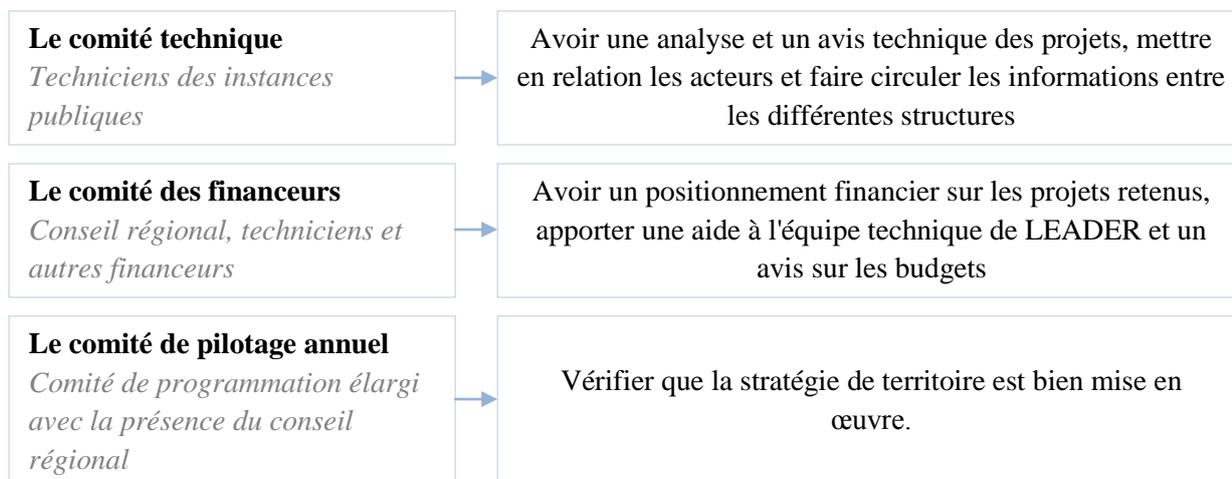


Figure 9 : Les différents comités et leurs rôles (Hodoul, 2016)

La spécificité de la gouvernance dans le programme LEADER réside donc dans le fait d'avoir un organe décisionnel composé d'acteurs représentatifs du territoire, provenant de milieux sociaux-professionnels différents, qui connaissent le territoire et ses enjeux. Toutes les décisions restent très encadrées par la stratégie du territoire définie pour 7 ans, par les fiches actions et les grilles de sélection.

Le conseil de développement est un membre du comité de programmation. C'est un groupe de réflexion citoyenne, présent à l'échelle du PETR, qui est associé au programme LEADER. Ce dernier est un intermédiaire entre les citoyens et les instances décisionnelles du territoire. Constitué de membres de la société civile, le conseil de développement est une instance de démocratie participative. Il travaille sur des thématiques d'actualité afin de rassembler les actifs du territoire pour réfléchir et construire ensemble. Créé par la loi LOADDT, le conseil de développement est une spécificité du programme LEADER puisqu'il participe à la mise en œuvre des projets sur le territoire et tout citoyen peut contribuer aux réflexions menées.

Ces synergies apportent un cadre neutre au développement des projets. Ce cadre favorise la prise en compte de multiples opinions et permet de croiser les regards. Cette diversité permet d'accroître l'impact positif des projets sur le territoire (Figure 10).

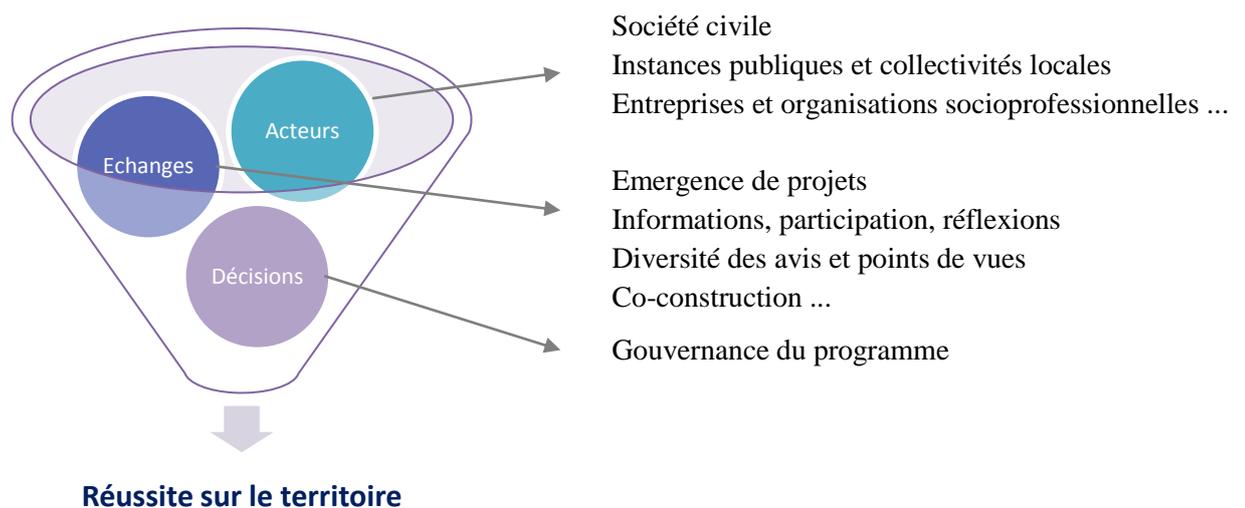


Figure 10 : Des synergies pour la réussite des projets (Hodoul, 2016)

De par sa gouvernance, le programme LEADER tient compte des envies et avis des habitants du territoire quel que soit leur milieu. Néanmoins, ce programme et ses spécificités sont souvent peu assimilés par les citoyens (hormis ceux déjà ancrés dans le milieu de la gouvernance et des financements publics). Afin d'être vraiment au plus proche des habitants, il faut une bonne communication du programme, au service de cette gouvernance.

2.1.2. La communication

La communication du programme LEADER est importante : ce dernier étant en corrélation avec de nombreux acteurs du territoire, sa communication doit être spécifique et adaptée à chacun d'entre eux. Mais comment faire en sorte que les citoyens s'approprient plus facilement le programme ? Comment organiser le dialogue entre le guichet LEADER et tous les acteurs qui l'entourent ?

La communication permet de faire connaître et comprendre le fonctionnement et l'intérêt du programme LEADER à toutes les personnes concernées de près ou de loin. Le programme étant sur une durée non négligeable (7 ans), la communication doit permettre d'inscrire ce dernier dans la vie quotidienne des acteurs du territoire. Elle doit être large, régulière et simple afin de toucher autant les bénéficiaires, que les porteurs de projets, relais et partenaires.

La difficulté que rencontre aujourd'hui le programme LEADER se trouve dans sa représentation. Ce programme est ancré depuis les années 2000 sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (3 programmations). Pourtant, hormis le nom LEADER et les grandes lignes du programme, le contenu reste méconnu d'une grande partie de la population. Cette méconnaissance nuit au développement du programme et des initiatives locales.

Un sondage réalisé en 2015 par le conseil de développement, dans le cadre de l'appel à candidature pour siéger au comité de programmation LEADER, a permis de faire un état des lieux de la connaissance du programme sur le territoire.

Les réponses fournies (au nombre de 78) démontrent que plus de la moitié des interrogés ne connaissent le programme LEADER que dans les grandes lignes ; seules 3 personnes ont une bonne connaissance du programme alors que les autres en ont peu ou n'en n'ont jamais entendu parler. Le conseil de développement, intermédiaire privilégié entre le programme et les citoyens, obtient approximativement les mêmes résultats, hormis un nombre plus élevé de personnes qui en ont déjà entendu parler. Cependant, 73 % des personnes interrogées ont/ou peuvent avoir des idées de projets qui pourraient bénéficier du programme, et 84.6 % souhaitaient s'impliquer dans la gouvernance du futur programme sur le PETR. Ces résultats prouvent un réel intérêt des habitants à participer et à s'intéresser au programme et à son fonctionnement (Annexe 8). Ceci peut s'expliquer du fait que les objectifs de développement local de LEADER sont, contrairement à d'autres subventions publiques, adaptés au territoire et donc aux personnes qui y vivent.

Un plan de communication, réalisé pendant le stage, a pour objectif de définir des outils adaptés aux différents acteurs cibles afin de toucher davantage de personnes sur le territoire et donc de rendre le programme LEADER plus attractif.

De nombreux acteurs prennent part au programme LEADER. Pour que ce dernier soit connu et compris de tous, la communication doit être adaptée au rôle de chacun. Les outils de communication diffèrent donc d'un acteur à l'autre (Figure 11).

<p>Les porteurs de projets potentiels Le grand public Les bénéficiaires des financements <i>Entreprises, associations, organisations socioprofessionnelles population locale, de tout âge... Porteurs de projets déjà financés</i></p>	<p>Affiches, Tracts, plaquettes explicatives du programme, guides permettant d'identifier les étapes d'un dossier, site internet, témoignages d'anciens porteurs de projets, synthèse des projets déjà réalisés sur le territoire, tableau des possibilités de financements publics, journaux, vidéo explicative... Les porteurs de projets déjà financés ont un rôle d'ambassadeur: récupération des témoignages, organisation de rencontres entre anciens et nouveaux porteurs de projets...</p>
<p>Médias <i>Presse grand public, presse professionnelle et technique, journaux locaux...</i></p>	<p>Appui sur des projets en développement ou déjà existants sur le territoire ; assurer leur communication, apporter l'information régulièrement par différents supports, publications périodiques d'articles à propos de LEADER</p>
<p>Les partenaires <i>Régions, Départements, Collectivités ...</i></p>	<p>Besoin de cohérence entre l'ensemble des actions menées sur le territoire : meilleure synergie des partenaires. Réunions d'informations des différents programmes ; campagnes d'informations par mail avec des tableaux clairs des possibilités de financement ; communication et diffusion des appels à projets et à propositions</p>
<p>Elus et institutionnels <i>Communes, communautés de communes...</i></p>	<p>Relais efficaces auprès des porteurs de projets et du grand public (information, repérage des projets). Utilisation de supports déjà existants sur les communes (journaux, news, site internet...), guide d'information LEADER pour que ces acteurs connaissent et comprennent le programme</p>

Figure 11 : Des outils de communication adaptés à chaque acteur (Hodoul, 2016)

Tous ces outils permettent de divulguer l'information à tous les acteurs du territoire, afin de rendre cohérent et effectif le programme LEADER. Ce dernier, en plus de son rôle de mise en relation, a pour objectif d'être proche des populations et d'aider les projets non favorisés par les autres programmes. La communication est alors un point clef du programme qui permet de renforcer l'envie d'agir sur son territoire.

La gouvernance et la communication sont deux aspects spécifiques du programme LEADER qui montrent bien sa singularité à être adapté au territoire et à ses dynamiques. Les multiples thématiques prises en compte dans le programme LEADER ont pour objectif de permettre la réalisation de projets œuvrant pour le développement durable des territoires. Comme par exemple la consommation de produits locaux et les circuits d'approvisionnement courts, qui nécessitent eux aussi une gouvernance et une communication caractéristiques.

2.2. Les circuits courts : un exemple de développement local

Outils de développement local pour les territoires ruraux, les CC sont pris en compte dans le programme LEADER du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. La fiche-action N°7 : Soutenir le « consommer local » et les « circuits-courts » a pour objectif d'encourager et de favoriser la consommation de productions locales, tout en limitant le nombre d'intermédiaires. Ceci afin de renouer un lien entre le producteur et le consommateur, et de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire. Une enveloppe de 260 000 € de financements mobilisables est allouée à cette fiche pour la programmation LEADER 2014-2020 (la part d'auto financement est à rajouter).

2.2.1. Une politique agricole et alimentaire

Une politique agricole et alimentaire a pour objectif de renforcer les filières agricoles et la consommation de produits locaux sur une zone définie. Les circuits courts et les systèmes alimentaires territoriaux sont des outils d'aide à la mise en place d'une telle politique. Tout ceci nécessite une approche territoriale spécifique : une mise en commun des initiatives sur le territoire ainsi qu'une gouvernance et une communication adaptées à tous les acteurs (figure 12).

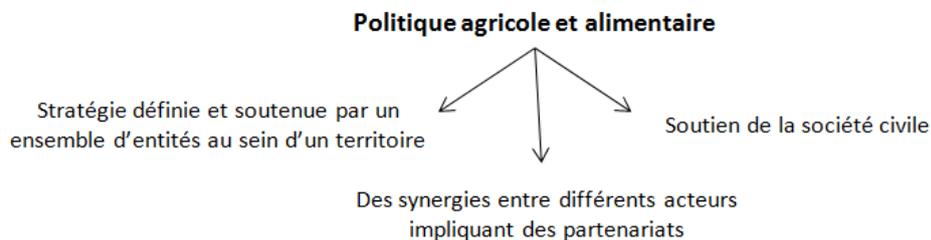


Figure 12 : Une politique agricole et alimentaire (Hodoul, 2016)

Pour mettre en place cette politique, il est nécessaire d'identifier les enjeux, les freins et les opportunités du territoire, de comprendre les envies, attentes et liens entre les différents acteurs, les dynamiques agricoles, les obstacles de commercialisation et les actions déjà réalisées et à venir.

Afin d'être efficiente, une politique doit être soutenue par une gouvernance. Cette dernière permet d'apporter un soutien au développement des projets d'un territoire grâce à des investissements, sensibilisations et formations. Dans une politique agricole et alimentaire, la gouvernance doit être spécifique et proche des acteurs afin de s'adapter au territoire et aux styles de vies des producteurs et des consommateurs.

De nombreux acteurs gravitent autour du développement d'un SAT et il est important d'identifier les synergies et les rôles de chacun (Annexe 9). Les producteurs sont la ressource clef du territoire, permettant la production et l'approvisionnement en produits locaux. Mais beaucoup d'autres acteurs interagissent entre les producteurs et les consommateurs : les entreprises, coopératives, AMAP, plateformes logistiques et autres permettent la commercialisation des produits (lorsque le producteur ne peut se permettre de faire de la vente directe). Les Pays, Parcs, collectivités, instituts de recherche, chambres consulaires, offices de tourisme et autres soutiennent financièrement et idéologiquement la mise en place de cette politique par des études, des diagnostics, des réflexions permettant de mettre en place des stratégies et activités supplémentaires. Tous ces acteurs sont complémentaires et doivent être impliqués dans la mise en place d'un SAT.

Sur le territoire du PETR, la mise en place de circuits courts alimentaires a débuté depuis quelques années grâce à des initiatives locales de nombreux acteurs (AMAP, coopératives, plateformes logistiques, points de vente collectifs...). Ce secteur tend à se développer, notamment avec la réflexion d'un SAT à cette échelle. Ce dernier permettrait de redéfinir les synergies entre tous les acteurs et d'instaurer une gouvernance spécifique adaptée.

2.2.2. Des exemples d'actions sur le territoire

En 2010, alors que les circuits d'approvisionnement deviennent une réflexion Nationale et Européenne dans l'objectif de redéfinir nos modes de consommation, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes travaillait sur des études à ce sujet (Chambre agriculture 05, 2010), portant sur la zone nord du département des Hautes-Alpes (la zone du PETR actuelle). Ces études concernaient la consommation locale de produits et des modes de commercialisation, afin d'avoir des perspectives pour cette commercialisation en CC. Ces études avaient pour objectifs de faire un état des lieux du territoire et d'identifier les liens (existants ou non) entre l'offre et la demande, afin de proposer des pistes d'action permettant le développement des circuits d'approvisionnement courts. Une rencontre avec la chambre d'agriculture a permis de mieux connaître la situation sur le PETR, notamment les freins déjà levés et ceux persistant sur le territoire. L'enquête réalisée en 2010 s'adressait aux producteurs, commerçants et restaurateurs. Elle a permis de mieux cibler la demande et l'offre disponible, de comprendre comment structurer le nord du département en CC, et de voir s'il y avait une réelle motivation des acteurs pour le développement de ce système sur le territoire. Malgré un taux de retour moyen de l'enquête qui laissait soupçonner un manque de motivation des acteurs, l'enquête a permis d'identifier les freins et obstacles, et de définir les objectifs opérationnels en conséquent (Figure 13).

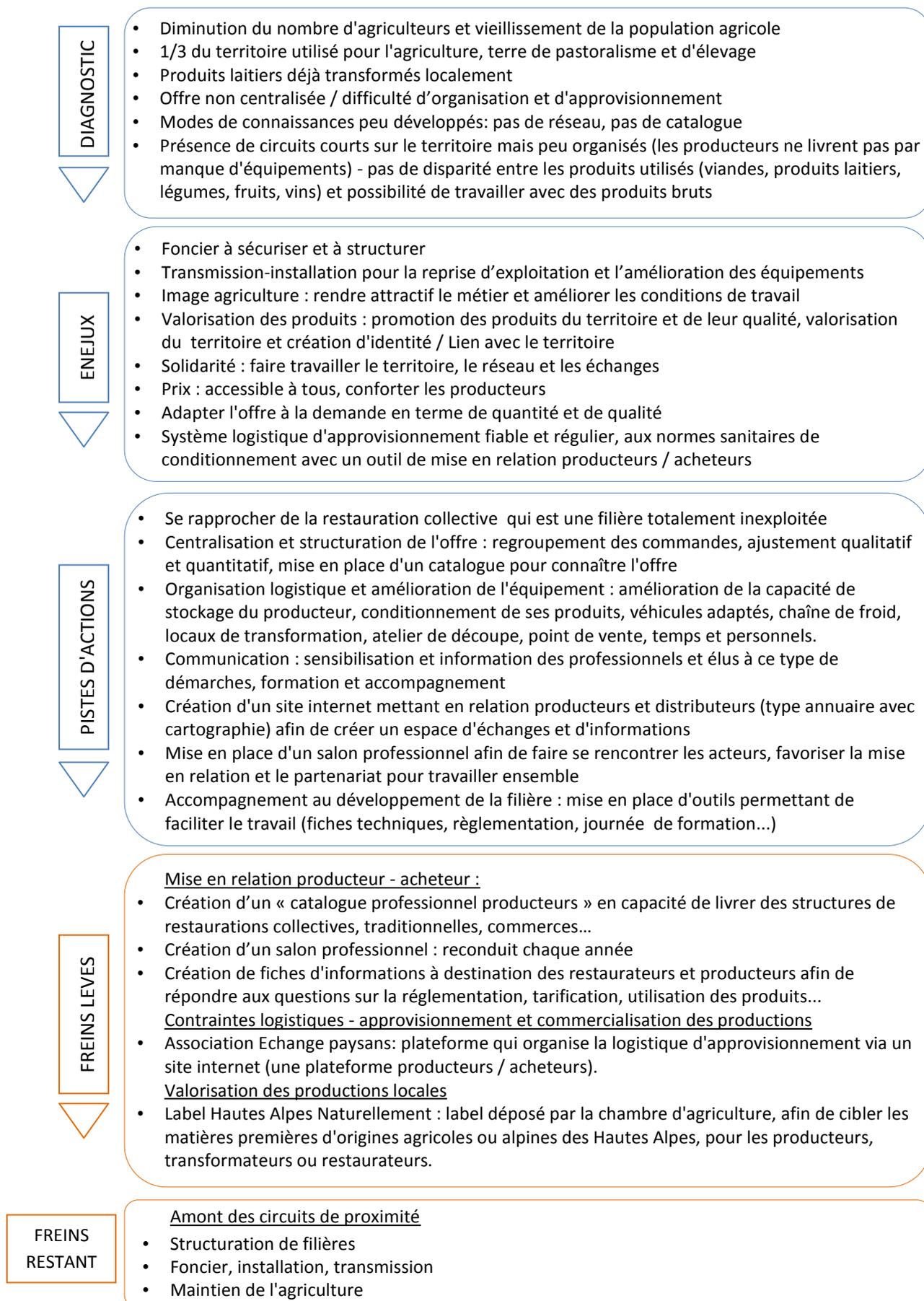


Figure 13: Résultats synthétisés des études de la chambre d'agriculture 05 (Hodoul, 2016)

Ces études avaient permis d'établir un premier diagnostic du territoire, d'en ressortir les enjeux et de débiter des actions avec les acteurs motivés. Des catalogues, fiches et Labels ont permis de lever des freins liés au lancement du secteur (connaissances, informations, interrogations...), les rencontres entre acteurs ont permis et permettent toujours la création de réseaux (notamment pour les contrats entre producteurs et restaurateurs). L'association Echanges Paysans (Gap) a permis de lever l'un des freins les plus importants du territoire : la logistique d'approvisionnement et de commercialisation des productions locales. Une partie de ces actions réalisées par la chambre d'agriculture ont été soutenues par le programme LEADER.

D'autres projets ont su démontrer le potentiel des CC sur le territoire du PETR. Le précédent programme LEADER 2007-2014 a financé plusieurs projets sur cette thématique. L'analyse de tous ces projets a permis de faire un deuxième état des lieux des CC sur le territoire, prenant en compte les actions et initiatives réalisées sur les sept dernières années. Cette analyse permet aussi d'identifier les acteurs "actifs" dans ce secteur et les freins déjà levés par les projets (Figure 14).

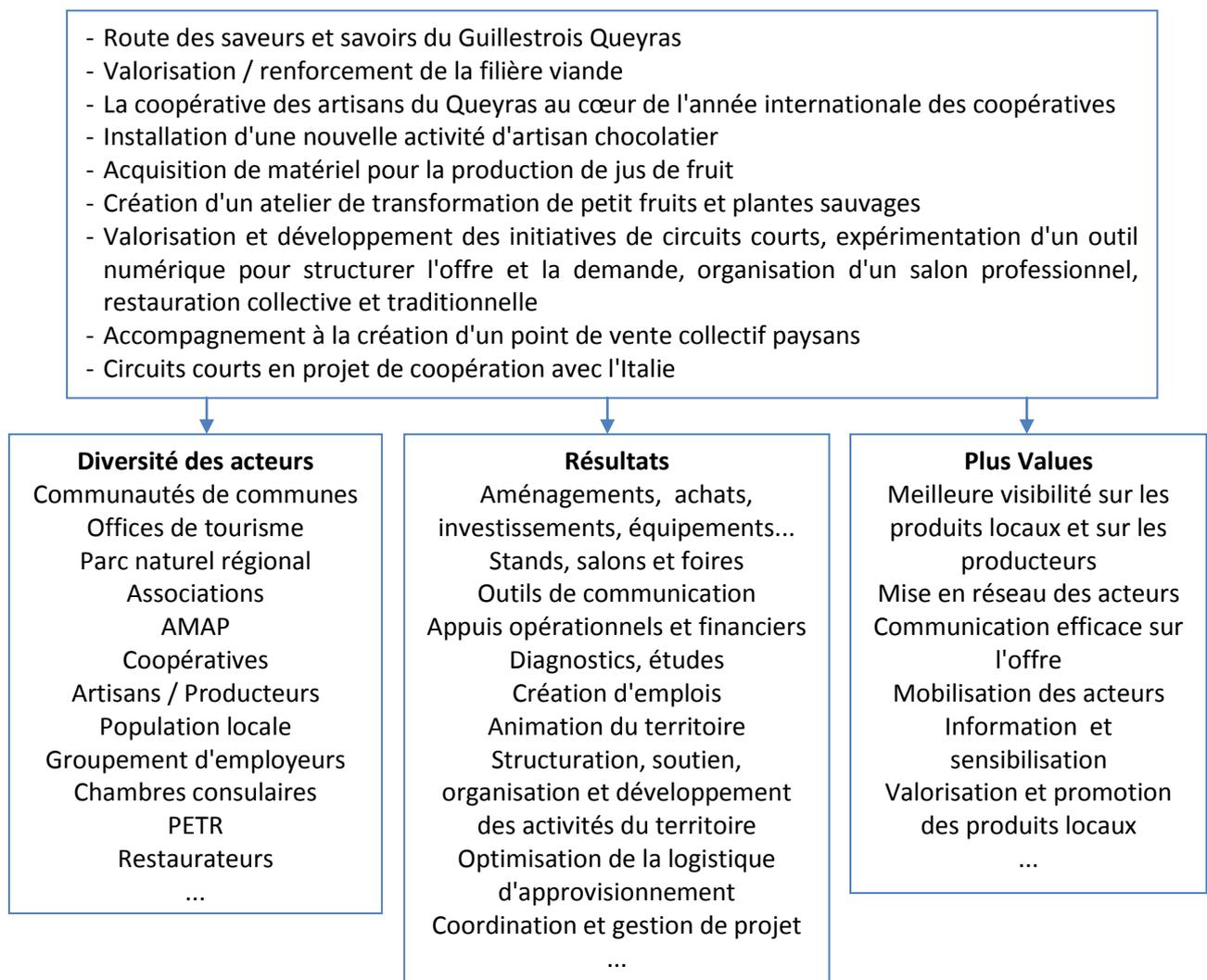


Figure 14 : Résultats des projets CC cofinancés par le programme LEADER 2007-2014 (Hodoul, 2016)

Tous ces projets ont été bénéfiques pour le territoire et ont permis de contribuer au développement des circuits d'approvisionnement. Il a été constaté que la mise en réseau des acteurs est un enjeu important sur le territoire ; la logistique de commercialisation et d'approvisionnement est indispensable au développement des circuits courts ; et la promotion et la sensibilisation permettent de rendre cette activité pérenne par la mise en valeur des producteurs. Néanmoins, il reste difficile d'observer une hausse de la consommation de produits locaux (pas de chiffre récent de l'offre et de la demande).

Afin de créer une continuité entre les actions passées et les projets à venir, une synthèse des propositions de projets sous LEADER 2014 - 2020 a été réalisée pendant le stage. Les prochaines années promettent un bon développement des circuits courts, en y ajoutant un gage de qualité *via* la promotion de l'agriculture biologique et de produits spécifiques au territoire (produits du terroir). La création, le développement, et même l'extension d'activités démontrent une envie des acteurs du territoire de s'investir dans ce secteur.

2.2.3. Les enjeux de développement local

Tous ces travaux ont permis de répondre à une question du pôle LEADER : où en sommes-nous aujourd'hui et vers quelle direction allons-nous demain ? Afin de contribuer au développement du territoire par l'agriculture et de démontrer les retombées positives des CC sur ce dernier, quelques analyses ont été effectuées tout au long du stage. Autant outils de communication qu'outils d'aide à la décision, ces analyses ont pour objectifs de rendre compte des bienfaits et freins à la mise en place d'un SAT.

L'analyse « SWOT » (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) (Tableau 1), et plusieurs lectures ont permis d'identifier les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des circuits d'approvisionnement courts sur le territoire du PETR.

Tableau 1 : Analyse SWOT des circuits d'approvisionnements courts sur le territoire (Hodoul, 2016)

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité des acteurs ▪ Développement de la coopération, des réseaux, mise en relation, échanges ▪ Identité culturelle et culinaire, marque territoriale, lien au territoire ▪ Initiatives locales présentes sur le territoire ▪ Plateforme logistique d'approvisionnement présente sur le territoire ▪ Label Hautes Alpes Naturellement ▪ Meilleure rémunération du travail et des produits du producteur ▪ Qualité des produits locaux : goût, fraîcheur, provenance et mode de production connus ▪ Solidarité : faire travailler les acteurs du territoire et les aider à se développer ▪ Valorisation du territoire ▪ Réponse à une demande locale et touristique ▪ Réduction du nombre d'intermédiaires ▪ Meilleure traçabilité des produits ▪ Réduction de l'empreinte écologique ▪ Renouvellement du lien entre producteurs et consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration entre agriculteurs parfois difficile: agriculteurs habitués à la concurrence et non à la coopération ▪ Quantité de production difficile à connaître (saisonnalité) ▪ Offre peu centralisée : grand nombre de fournisseurs, petits volume, peu de groupements de producteurs ▪ Besoin d'équipements liés à la transformation et au conditionnement ▪ Manque de structuration : les acheteurs préfèrent s'approvisionner auprès de fournisseurs classiques ayant des prix plus bas, et des produits disponibles toute l'année sans rupture (commerce et restauration hors foyer) ▪ Victime de préjugés (produits plus chers) ▪ Approvisionnement saisonnier ▪ Dépendance aux conditions météorologiques, au climat, aux prédateurs, et au relief
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volonté de développement par les politiques publiques : régionale, nationale et européenne ▪ Demande locale et touristique ▪ Transition énergétique ▪ Complémentarité à trouver entre les restaurations traditionnelles touristiques et les restaurations collectives ouvertes à l'année sauf en vacances ▪ De nombreux clients demandeurs de plats et produits locaux ▪ Explosion du marché local prouvé dans d'autres territoires ▪ Soutien financier du FEADER ▪ Maintien et transmission des exploitations agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d'accès à la terre (foncier) ▪ Pas de visibilité sur l'implication des consommateurs et des citoyens ▪ Manque de décloisonnement des différents secteurs nuisant au développement des circuits courts

Ce tableau permet de constater que beaucoup de « forces » sont déjà prises en compte dans les actions menées sur le territoire. Les « faiblesses » démontrent qu'il y a encore des freins à débloquer, notamment sur la collaboration et les préjugés entre acteurs. Les « opportunités » prouvent que l'on se trouve dans un tournant de nos systèmes de consommation et qu'il y a un réel potentiel de développement des circuits courts sur le territoire. Les « menaces » préviennent en revanche sur la difficulté d'accès à la terre, spécifiquement sur un territoire rural de montagne, où le foncier est une problématique de développement (tirailé entre industrie, agriculture, tourisme et logement), et enfin sur la difficulté d'avoir une visibilité sur l'implication des citoyens.

Cette analyse a donc permis d'identifier rapidement toutes les facettes d'un SAT et d'en retirer les enjeux, les plus-values, actions qui en découlent, ou proposition de pistes d'actions à mener sur le territoire (Figure 15).

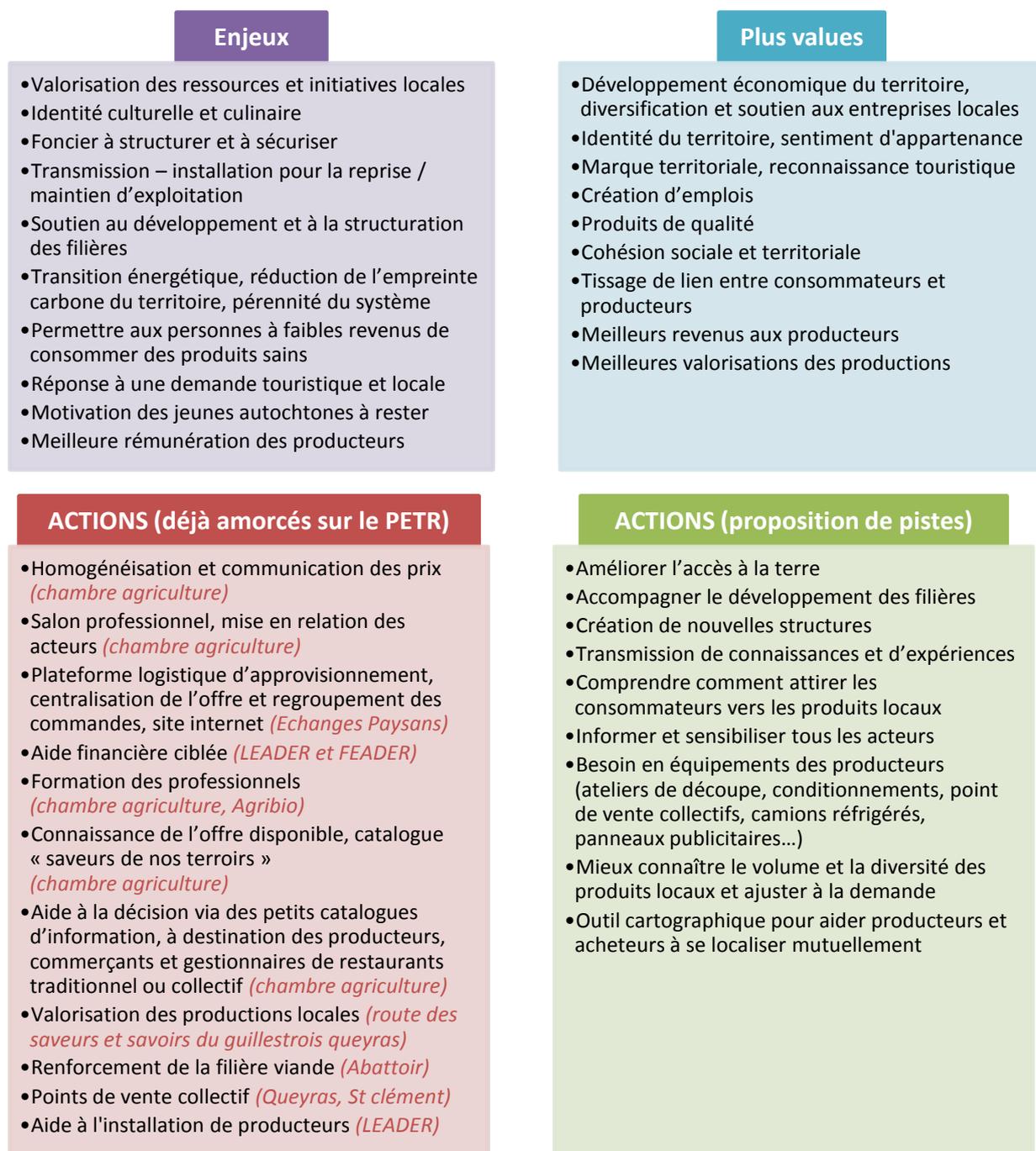


Figure 15: Les circuits d'approvisionnements courts : enjeux, plus-values, actions et proposition de pistes d'actions (Hodoul, 2016)

Ce tableau peut lui aussi être un outil d'aide à la décision, et permet d'identifier synthétiquement les enjeux et l'état des lieux des CC sur le territoire.

La thématique des CC est transversale sur beaucoup de domaines et permet une polyvalence intéressante au développement d'un territoire. En effet, ce sujet touche autant des aspects économiques, que sociaux et environnementaux. S'adaptant aux trois piliers du développement durable, cette politique peut assurer un développement équitable, vivable et viable dans le temps (Annexe 10).

Les CC dépendent entièrement du territoire étudié et de la situation (initiatives, motivations, demandes, ententes entre acteurs...). Ils sont un réel enjeu de développement et apportent une réponse à une dynamique et une demande locale des citoyens, producteurs, touristes, élus, chambres consulaires et associations. Un point clef à la réussite de la mise en place d'un SAT est d'avoir une motivation et une volonté de tous les acteurs concernés. L'analyse des freins sur le territoire du PETR démontre cependant que le système, malgré tout ses atouts et sa transversalité sur différents domaines, est encore fragile et nécessite un soutien politique et financier. Ce dernier passe par une gouvernance participative et une communication adaptée aux motivations et attentes des citoyens et professionnels. Le programme LEADER, de par ses spécificités, est en capacité d'apporter ce soutien.

L'animation territoriale et les recherches effectuées sur cette thématique au sein du programme LEADER avaient pour objectif de démontrer son importance pour une future volonté politique et de connaître la situation sur le territoire. Les techniciens peuvent être au cœur des projets et sont amenés à comprendre les situations qui en découlent. Afin d'avoir plus de connaissances et de crédibilité à ce sujet, l'étude des CC réalisée par la chambre d'agriculture mériterait d'être reconduite pour questionner les producteurs et consommateurs, afin d'avoir des chiffres récents et connaître réellement les dynamiques du territoire.

3. LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME LEADER AU DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DES TERRITOIRES RURAUX DE MONTAGNE

3.1. La réalité du programme LEADER au sein des territoires

Tout comme les fonds publics nationaux, régionaux ou autres, les fonds européens couvrent une grande partie des besoins de tous les territoires (zones urbaines, périurbaines, rurales...). Le fond européen FEADER est spécifique aux questions de développement rural et le programme LEADER est un moyen permettant sa mise en œuvre. Les objectifs et spécificités de LEADER démontrent que ce programme est plus proche des citoyens ruraux, en prenant en compte les problématiques du territoire concerné. Chaque territoire, par sa candidature et sa stratégie, se voit alloué une enveloppe budgétaire pour 7 ans, qu'il répartit suivant les priorités et particularités de sa zone (1.5 million pour le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras).

3.1.1. Les leviers et freins : innovation et bureaucratie

La synthèse des projets financés par le programme LEADER 2007-2014 démontre l'aide apportée aux petites structures et l'envie de développer les initiatives du territoire afin de le faire vivre. Pour une grande partie des projets, le financement apporté a pour objectif d'aider au lancement des structures, à la mise en réseau et à la création d'outils de partage.

Le programme LEADER est axé sur « l'innovation » afin d'apporter des financements à des projets novateurs pour le territoire. L'innovation peut avoir plusieurs définitions suivant le domaine : création de nouveaux produits pour l'innovation industrielle, invention de nouveaux procédés pour l'innovation technologique, ou encore changement de pensées et de systèmes d'organisation pour l'innovation sociale. Le programme LEADER favorise ces aspects afin de ne pas financer des projets déjà existants : il vise à lancer une activité sur un territoire ou à l'améliorer, et non pas à la faire vivre. Le programme veut avoir un effet « boule de neige » : une première aide est apportée à des projets pertinents ayant de l'avenir, ce qui leur permet de se développer et d'avoir des répercussions à long terme sur le territoire. C'est pourquoi la mise en réseau et le partenariat sont des points clefs de ce programme : plus les acteurs travaillent et réfléchissent ensemble, plus la réussite et l'impact des projets seront importants.

Le programme LEADER fait intervenir un grand nombre d'acteurs : l'Europe, la région, le département, les pays/PETR, les communautés de communes, les réseaux et partenaires assimilés directement ou non au programme (chambres consulaires, réseaux rural, conseil de développement...). De plus, se trouvent sur chaque territoire une équipe comprenant deux à trois personnes, un encadrement au niveau régional et de grands besoins en communication. Tout ceci représente une importante somme d'argent à mobiliser pour pouvoir financer toutes ces personnes ainsi que les actions complémentaires du programme. Une part importante du

travail de l'équipe d'animation LEADER et des acteurs cités précédemment se trouve dans l'administration et la justification des dépenses : chaque action, décision, déplacement et achat doit être soigneusement justifié. Il en est de même pour les porteurs de projets. La mise en place et la gestion du programme nécessitent un travail administratif considérable pour l'équipe d'animation, les financeurs et les partenaires. Les porteurs de projets ont également un grand nombre de formalités administratives à traiter avant, pendant et après leur projet. Une interrogation se pose donc sur la bureaucratie du programme et particulièrement sur l'argent qui finance cette gestion administrative. Combien d'argent représente cette bureaucratie par rapport à la part de financement réellement apportée aux bénéficiaires ? Que reste-t-il de tous ces moyens mobilisés sur le territoire ?

Le nombre d'interlocuteurs élevé peut compliquer la traçabilité des financements apportés (Figure 16). Cependant, ceci permet de faire participer et d'investir tous les acteurs possibles dans le développement local des territoires ruraux, qui peuvent être oubliés au profit des besoins des plus grandes villes.

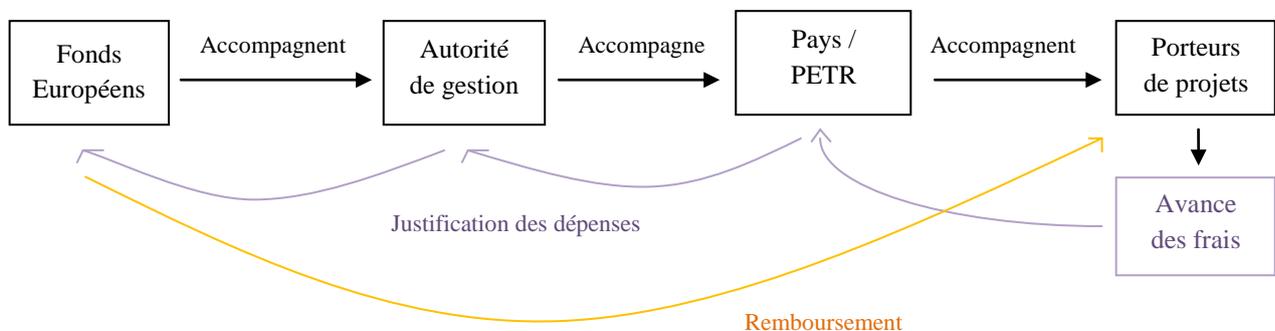


Figure 16 : Traçabilité des financements LEADER (Hodoul, 2016)

A l'échelle du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, 625 000 € sont mobilisés pour l'animation et la gestion du programme pour les sept années de programmation (dont 375 000€ de FEADER et 250 000€ de financements publics). Ce qui fait une moyenne d'environ 89 000€ par an.

Pour éviter de dépenser cet argent dans la bureaucratie, n'y aurait-il pas un autre système de fonctionnement limitant les dépenses de gestion ? En comparaison avec d'autres programmes financiers européens, comme le programme ALCOTRA (pour la coopération transfrontalière entre l'Italie et la France) qui n'a aucun intermédiaire localement, le programme LEADER, par son équipe d'animation sur place, est plus simple de gestion. Des témoignages démontrent que des projets sous ALCOTRA ont mis jusqu'à deux ans pour être remboursés contre sept à douze mois de délais pour le programme LEADER. L'argent arrive bien au bénéficiaire, mais il reste à examiner dans quelles conditions, sous quelle lourdeur administrative, et surtout si de petits entrepreneurs ont assez d'argent pour pouvoir avancer les frais de leur projet. La question qui se pose alors porte sur l'accessibilité des financements à tous ?

3.1.2. Les effets attendus

Afin de justifier la présence du programme LEADER sur les territoires ruraux, il faut vérifier si les effets attendus du programme sont présents, et en apprécier les plus-values : création d'emploi, cohésion territoriale, pertinence des projets, durabilité des actions, amélioration de la qualité de vie...

L'évaluation de l'ancienne programmation LEADER sur le PETR (Pays du Grand Briançonnais, 2014) donne quelques chiffres à ce sujet. Six projets ont été étudiés afin d'en ressortir des éléments qualitatifs :

- Courte durée de vie des projets (de un à deux ans)
- Cinq projets n'existaient pas avant d'être subventionnés par le programme
- Démarches de collaboration, de partage, de co-construction observées dans cinq projets
- Deux projets ont permis de créer des emplois (mais ne précisent pas s'il s'agit d'emplois pour la mission ou à durée indéterminée), les autres ont permis de les maintenir

Les effets attendus de LEADER peuvent être observés sur le territoire, dont l'expertise, la coopération, le renforcement des liens, le partage du travail ainsi que la cohérence au sein des autres projets du territoire. Cependant la durabilité et la viabilité des projets sont des aspects peu développés par le programme.

Le partage d'expériences, de connaissances, d'outils et de travaux représente 16% de l'enveloppe budgétaire totale des GAL en région PACA, afin d'inciter les territoires à échanger entre eux. C'est une part de financement non négligeable qui est apportée à différents domaines, dont l'objectif est de partager les travaux sans faire de doublons sur les actions des uns et des autres. La région souhaite donc avoir de la cohésion et de la solidarité sur son territoire.

Le programme LEADER favorise l'émergence de projets innovants, en co-construction sur le territoire, valorisant les ressources locales et provenant d'une envie des citoyens. De ce programme émergent des idées novatrices et réussies sur des territoires.

Des « Ressourceries » comme celle de *la Miraille* sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras fleurissent partout en France et sont des exemples concrets d'initiatives locales pouvant être financées par le programme. Ces dernières sont des structures qui collectent les encombrants afin de leur donner une nouvelle vie. Des objets, meubles, ustensiles et autres sont réutilisés, transformés ou simplement réparés et vendus à moindre prix. Ces structures permettent de respecter l'environnement, de créer des emplois, de rendre l'achat de mobiliers et d'objets accessible à tous et de créer une activité sur le territoire.

La création de points de ventes collectifs permet aux territoires ruraux de consommer localement, d'attirer une clientèle touristique, d'avoir de meilleurs revenus et de se rassembler entre producteurs. Ces projets sont très appréciés sous LEADER pour favoriser les circuits courts et la consommation locale, de plus ils émanent d'une volonté locale globale à travers la France. Les points de ventes collectifs sont souvent difficiles à mettre en place car ils nécessitent une coordination et une collaboration importante entre les acteurs, une organisation « d'entreprise » qui n'est pas le cœur de métier des agriculteurs, et des financements permettant de lancer l'activité. Le programme permet alors d'apporter ces aides afin que l'activité se pérennise seule.

Le déplacement des personnes *via* des solutions plus douces, non polluantes sont aussi des projets pouvant être financés par le programme. Ceci passe par la création de voies vertes afin de se déplacer à pieds, à vélo, à vélo électrique ou même à cheval. En Alsace, le GAL du Sundgau a dédié des subventions LEADER pour créer 735 kilomètres de pistes de vélo, représentant 33 circuits, afin d'être utilisées par les touristes et les locaux. En plus d'être respectueux de l'environnement, les voies vertes favorisent la découverte du territoire par les visiteurs mais aussi par les habitants.

Les villes et villages ayant changé d'activités durant les trente dernières années, beaucoup de zones auparavant utilisées par l'industrie, les mines, ou l'armée se retrouvent abandonnées et font « tâche » dans l'environnement. Le programme LEADER peut aussi soutenir, et même encourager des projets de réhabilitation ou réutilisation des bâtiments et zones abandonnées dans les villes et villages ruraux. En Aquitaine, le GAL Adour-Landes-Océanes a soutenu l'ouverture d'une épicerie dans un village de 250 habitants seulement afin de ne pas les obliger à se déplacer en ville. Cette épicerie qui valorise les productions locales et propose tous types de services a permis de faire revivre le village et d'apporter un service aux habitants. La nouvelle programmation LEADER 2014-2020 portée par le parc naturel régional du Haut-Jura a d'ailleurs émis un appel à projet afin « d'expérimenter la réhabilitation de bâtiments anciens » ayant pour objectif de garder la valeur patrimoniale tout en favorisant l'utilisation d'éco-matériaux.

Tous ces projets sont novateurs pour les territoires et permettent de changer l'environnement des habitants, de favoriser l'emploi et d'expérimenter d'autres méthodes de fonctionnement. L'esprit LEADER est donc particulier puisqu'il incite les porteurs de projets à réussir le montage de ce dernier, à collaborer avec les acteurs et les citoyens et à ne pas prendre le financement comme une simple subvention.

3.2. Réflexion sur le travail réalisé

3.2.1. La collaboration entre acteurs

Au-delà du financement, de l'animation et de la gouvernance du programme LEADER, l'action des collectivités locales est large et importante. Leurs interventions sont essentielles pour pallier les besoins des territoires (services publics, accessibilités, logements, gestion des déchets, gestion du foncier...). Par exemple, la problématique du foncier touche de nombreux domaines : tourisme, industrie, urbanisation, agriculture... La préservation du foncier provient d'une démarche intégrée des collectivités, impulsée par une volonté politique du territoire. Elle peut se mettre en place dans l'objectif de préserver les terres, pour le paysage et l'agriculture (maintien de la biodiversité, qualité des paysages, alimentation...). Certains outils spécifiques sont utilisés afin de connaître la situation foncière d'une zone, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui est un outil de connaissance et d'observation du foncier sur un territoire dans le but de connaître et décider de l'affectation des espaces. Le recensement du foncier et l'acquisition foncière par les communes peut permettre l'installation de jeunes agriculteurs ou la rénovation de bâtiments vétustes contre la construction de structures neuves. Les collectivités, de par leurs actions, sont parties prenantes à la stratégie et à la mise en place du programme LEADER sur le territoire. C'est d'ailleurs le regroupement des communautés de communes formant le PETR, présidé et co-présidé par les élus de ces dernières qui porte le programme. Ce système permet d'apporter de la cohérence sur le territoire et de lier les problématiques des communautés de communes à celles prises en charge par le programme. De plus, la collaboration entre les techniciens et l'équipe LEADER est un atout, puisque ces derniers ont les connaissances techniques des problématiques du terrain.

La coordination et la relation entre tous les acteurs semblent être la réussite du programme et donc de beaucoup de projets. Ces derniers sont davantage travaillés, valorisés, acceptés et mieux adaptés à une plus grande diversité de citoyens lorsque plusieurs domaines de compétences prennent part aux réflexions menées sur des thématiques précises. Cependant, la mise en place d'activités sur un territoire doit être souhaitée par un maximum d'acteurs. Ceci peut s'observer en reprenant l'exemple des CC : le nord du département des Hautes-Alpes (zone du PETR) a une activité principalement touristique. Certains producteurs ne sont nullement intéressés par la mise en place de CC sur le territoire puisqu'ils valorisent leur production en vente directe à la clientèle touristique, et arrivent de cette manière à écouler tout leur stock. D'autres producteurs, dont le volume de production est suffisant, n'ont aucunement envie de s'investir dans un autre processus que celui déjà amorcé à leur échelle qui peut tout aussi être du CC (le marché local, la vente directe ou épicerie).

Il est important de comprendre que différentes solutions existent et sont toutes adaptées à un mode de consommation différent. Pour développer les CC, l'envie principale doit provenir des producteurs et des consommateurs. Une gouvernance ayant la volonté de mettre en place un SAT sur son territoire doit s'assurer de la volonté des habitants.

3.2.2. Les limites de l'étude des circuits courts

L'étude des circuits d'approvisionnement courts est intéressante à l'échelle du PETR. Cette échelle, ni trop petite, ni trop grande, est adaptée aux SAT. Mais d'autres dimensions peuvent être envisagées pour la mise en place de systèmes alimentaires. La consommation de produits locaux peut s'étudier à l'échelle d'une commune, aussi bien qu'à l'échelle régionale, départementale et nationale (par exemple : le « made in France »). La définition du « local » doit alors être prédéfinie suivant le territoire concerné.

Le département des Hautes-Alpes travaille sur la consommation de productions locales. La chambre d'agriculture prend en compte cette thématique avec une échelle plus étendue que les Pays/PETR. Ceci peut permettre d'avoir une plus grande étendue de productions (Tourtons du Champsaur, ravioles du Valgaudemar, Tome du Viso, Fromages de chèvre du Briançonnais, Croquettes du Queyras...) tout en gardant une image de « marque territoriale » afin de différencier les différentes vallées des Hautes-Alpes.

La région réfléchit elle aussi à un SAT à son échelle, ceci afin de dynamiser la concurrence et d'obtenir de meilleures réponses aux besoins alimentaires régionaux. L'objectif d'un SAT au niveau régional est d'harmoniser les zones à forte demande avec les zones à forte production : une grande ville comme Marseille a des besoins alimentaires importants mais produit peu, contrairement à une zone rurale, composée essentiellement de terres agricoles, qui exporte toutes ses productions. Un territoire de zone rurale comme celui des Hautes-Alpes, ou du PETR, peut alors profiter des bénéfices d'un SAT à l'échelle régionale : exporter des productions du territoire, avec des recettes et produits du terroir, afin de valoriser ce territoire en externe et de le rendre visible. Un exemple concret : les Tourtons du Champsaur, exportés dans les collèges de la Côte d'Azur avec un objectif pédagogique de présenter les produits locaux régionaux.

Les circuits d'approvisionnement courts à l'échelle du PETR sont intéressants mais doivent aussi prendre en compte d'autres circuits plus longs. La réglementation qui définit les CC priorise la vente directe entre le consommateur et le producteur *via* l'intervention d'un seul intermédiaire au maximum (par exemple une plateforme logistique d'approvisionnement). Cette définition a cependant des limites : si la plateforme logistique livre un restaurateur, il y a alors deux intermédiaires entre le producteur et le consommateur, alors que les produits peuvent provenir du même territoire. La commercialisation de la viande, qui nécessite un intermédiaire « découpe » est particulièrement touchée par cette limite. L'utilisation du vocabulaire « circuits de proximité » peut alors sembler plus adaptée, à condition que la « proximité » soit définie (tout comme la définition du « local » : en fonction des spécificités de chaque territoire : zone rurale, urbaine, péri urbaine, villages éloignées, accessibilité...). La baisse d'intermédiaires permet toutefois une meilleure traçabilité des produits, une meilleure rémunération du producteur et la création d'un lien social entre le producteur et le consommateur.

3.2.3. Les pistes d'amélioration des activités menées

Pour évaluer l'impact du programme LEADER sur le développement local durable d'un territoire de montagne, l'exemple des CC est adapté mais n'est pas encore suffisant. Les autres sujets pris en compte dans le programme mériteraient eux aussi d'être plus approfondis afin d'étudier l'impact des projets soutenus par le programme (faciliter l'accès à l'habitat, diminuer les dépenses énergétique des logements, encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable, orienter les besoins en compétences du territoire, stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire, soutenir les apports innovants, expérimenter le tourisme endogène). Etant encore en début de programmation, aucun projet n'a encore débuté mais le territoire a tout de même des objectifs qu'il souhaite atteindre. L'évaluation du programme (dans 7 ans) sera un moment privilégié pour observer l'impact de LEADER sur le PETR. Néanmoins, le comité de programmation se doit d'étudier toutes propositions de projets en détail afin de valoriser leurs impacts sur le territoire. Une communication sur ces projets permettrait de mieux visualiser les effets du programme et de ces financements.

Le protocole réalisé pendant le stage n'est donc pas suffisant pour démontrer le développement certain des circuits courts alimentaires sur le territoire du PETR. L'étude des projets réalisés est un bon outil d'analyse et sera reconduit lors de l'évaluation du programme 2014-2020. Les outils de communication et d'aide à la décision permettent de démontrer la pertinence de cette thématique à l'échelle du PETR, et ainsi de prouver les atouts et avantages qui peuvent être apportés, autant économiques que sociaux et environnementaux. Une base de données producteurs, restaurateurs et partenaires pourrait être créée afin de connaître réellement la volonté des acteurs de s'impliquer dans des circuits d'approvisionnements courts. Les résultats de cette étude pourraient alors stimuler la mise en place d'un ou plusieurs projets de valorisation des ressources alimentaires locales. Ce sondage permettrait alors de refaire une analyse des freins et des leviers sur le territoire.

Le Parc Naturel Régional du Queyras étudie actuellement la mise en place d'un SAT à l'échelle du PETR, alors plus pertinente que l'échelle de la communauté de commune du Queyras. Le territoire du Queyras est d'ailleurs un bon exemple du fonctionnement du système alimentaire puisque l'hôpital d'Aiguilles, ainsi que toutes les écoles sont approvisionnées localement, grâce à une bonne coordination de tous les acteurs du territoire (producteurs, communautés de communes, comité départemental de l'éducation à la santé...).

Les CC du programme LEADER sont un bon exemple puisqu'ils démontrent la multitude d'acteurs, la complexité de mise en œuvre des projets, le besoin de volontés locales et les effets positifs que les projets de cette thématique peuvent avoir sur les territoires. La collaboration et les analyses territoriales sont des points clefs de la réussite des projets.

3.3. Au-delà des programmes financiers

3.3.1. Les impacts de la mise en réseau des acteurs

Une participation à une journée rencontre de l' Union Nationale des acteurs du développement local (UNADEL) intitulé « Agir ensemble pour développer de nouveaux projets pour le territoire » a abouti à des réflexions sur le développement local et l'adaptation à de nouvelles formes de sociétés. L'idée est de rassembler tous les acteurs d'un territoire, publics, privés, institutionnels, citoyens, professionnels, bénévoles, élus, afin de créer les projets ensemble et de satisfaire les différents besoins de chacun. Tous ces acteurs peuvent agir ensemble sur le développement local d'un territoire en prenant en compte les ressources que ce dernier détient, et en les valorisant afin de répondre aux attentes des habitants (Figure 17).

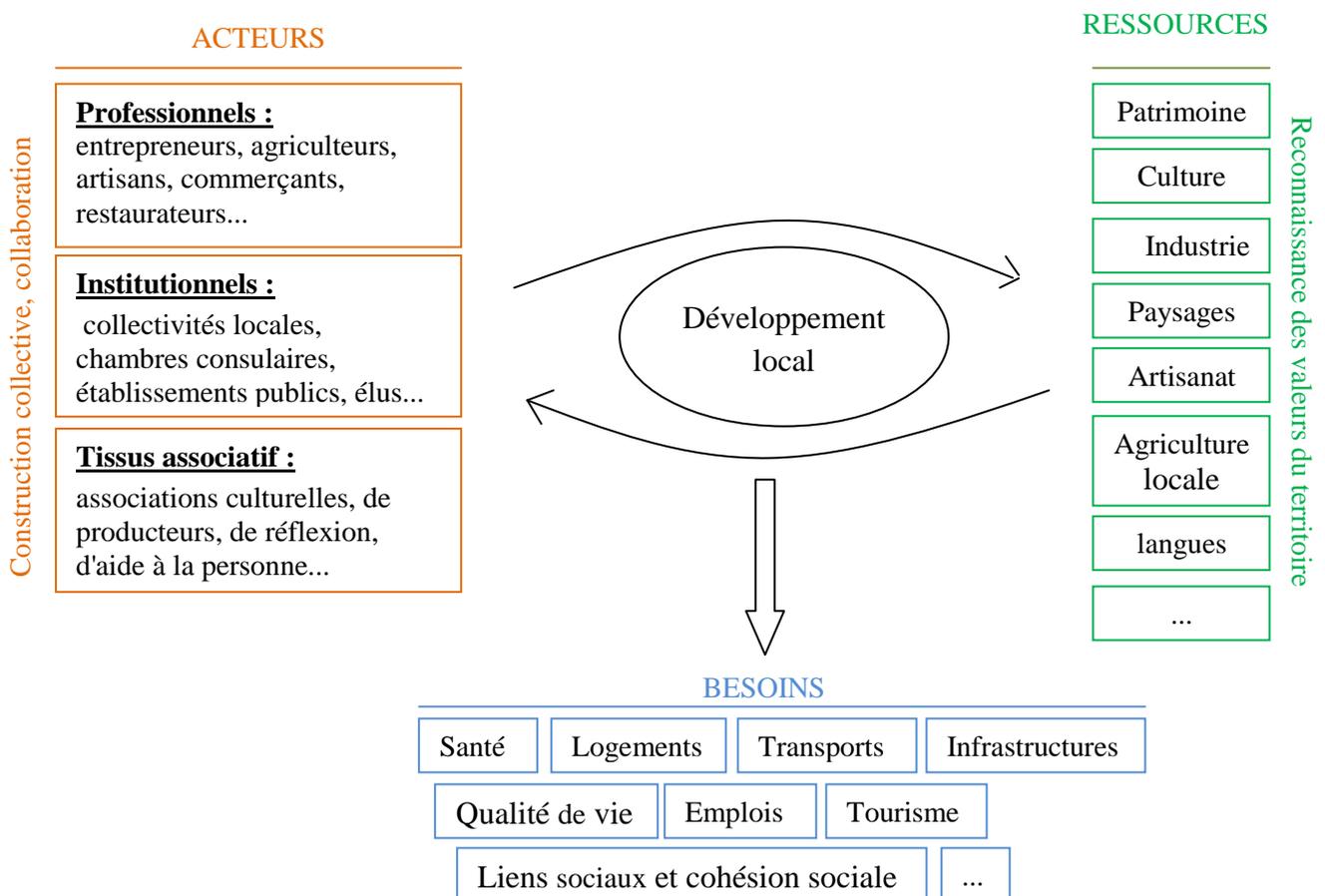


Figure 17 : Les interactions entre acteurs et la valorisation des ressources d'un territoire (Hodoul, 2016)

3.3.2. Les initiatives locales et autres possibilités d'actions

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives locales conçoivent de nouvelles formes de gouvernances ou de nouveaux modes de vie afin d'imaginer différemment notre système de fonctionnement. La démocratie représentative, visant à représenter les citoyens et leurs volontés par le biais d'un élu et du droit de vote, se trouve en décalage avec les nouvelles formes de gouvernances encouragées par les initiatives locales. La démocratie participative est la plus recherchée par les associations et groupes de citoyens, celle-ci vise à partager les décisions gouvernementales à travers la participation de tous les citoyens dans le débat et la prise de décision. L'économie circulaire, visant à respecter les piliers du développement durable dans la production et la consommation de biens et services (recyclage, limitation de consommation de matières premières, monnaies locales...) incite à de nouveaux procédés de consommations pour court-circuiter la société de consommation actuelle.

Les initiatives locales, impulsées par les citoyens, tendent vers un nouveau fonctionnement, davantage collaboratif, ayant pour objectif une meilleure utilisation et répartition des biens et des espaces. Ces réseaux font preuve d'un grand dynamisme et arrivent à développer localement les territoires. Par exemple, la création de monnaies locales complémentaires développe l'économie d'un espace en interne en incitant les habitants à consommer local, ce qui permet de soutenir les activités du territoire. Le covoiturage permet le partage des véhicules, des coûts et le respect de l'environnement grâce à la mutualisation des trajets. Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et coopératives sont présentes pour encourager la consommation de productions locales paysannes et favoriser leur développement. Les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) permettent d'échanger des biens et services sans l'utilisation d'une monnaie marchande. Encore bien d'autres exemples peuvent être trouvés. Ces actions créent du lien social entre les citoyens et permettent de décloisonner les acteurs afin de sortir de l'individualisme.

Les financements participatifs ayant pour objectif de financer des projets par les dons des citoyens, entreprises ou associations sont aussi en pleine expansion. Des plateformes de financements participatifs donnent la possibilité aux citoyens de subventionner un projet. Les plateformes internet « Kiss kiss bank bank » ou « Mimosa » en sont de bons exemples. La raréfaction des fonds publics, les complications administratives, et la volonté des citoyens de décider des projets qu'ils veulent soutenir font de ces initiatives de vraies réussites, avec ou sans la participation des collectivités.

3.3.3. Le croisement entre les initiatives locales et la gouvernance des territoires

Un vide s'est créé entre les collectivités (la gouvernance des territoires) et ces initiatives locales. Le besoin de trouver d'autres formes de gouvernance est un questionnement : manque de confiance, d'information, de crédibilité, ou tout simplement changement de pensée et de vision de notre société. Comment les collectivités peuvent-elles être partie prenante de ces initiatives et quel est leur intérêt de les soutenir ?

Deux visions du développement des territoires s'observent entre les pratiques des collectivités et les modes d'actions des citoyens. L'un a un processus de développement économique et social visant à développer le territoire en suivant des outils d'accroissement de l'industrie, d'accessibilité aux biens et services, de création d'emploi par le développement des entreprises ; tandis que l'autre a envie de réinventer des systèmes de productions, de consommations et de gouvernances visant à partager les biens, services et décisions, en donnant la priorité à la solidarité, les liens entre acteurs et le développement social. C'est un système où les citoyens s'organisent entre eux pour répondre à leurs besoins.

Afin de suivre les changements de la société, les protagonistes de la gouvernance d'un territoire doivent changer leurs regards sur le développement local et le conceptualiser autrement, dans le but de profiter de l'implication citoyenne dans la vie du territoire et de sa gestion. Ces initiatives ont pour intention de trouver d'autres solutions aux problèmes de la société d'aujourd'hui, en se souciant de l'humain et de l'environnement : elles questionnent les problèmes sociétaux autrement que le gouvernement pour trouver d'autres solutions. En marge de la gouvernance actuelle, c'est un foisonnement d'idées et d'initiatives qui a un fort potentiel de développement. L'accompagnement de ces réseaux par les collectivités est pourtant important. Ces alternatives ont besoin d'être soutenues par une volonté politique qui leur permettraient de se projeter sur le territoire et de créer un ensemble cohérent. La construction collective entre ces initiatives et les collectivités pourrait être bénéfique pour le territoire et ses habitants. Les initiatives locales sont souvent reçues positivement mais la pratique s'annonce toujours plus difficile par manque d'implication : peu de personnes sont prêtes à passer le cap, à se rassembler et à monter les projets. C'est souvent une fois que les activités s'avèrent fonctionnelles que les collectivités sont prêtes à aider et soutenir les projets. La démarche idéale serait de co-construire les projets et les stratégies locales afin de changer d'approche. Ceci permettrait de mobiliser plus d'acteurs, de connaître réellement les volontés locales, et d'inciter les élus locaux à un meilleur accompagnement des porteurs de projets.

Ces deux mondes différents ont du mal à se rencontrer et à échanger. Pourtant de nombreuses compétences et dynamiques se trouvent dans chacune de ces parties et leur rencontre serait favorable au développement des territoires. La mobilisation citoyenne démontre une envie de s'investir et d'agir dans la vie quotidienne du territoire, une volonté de se développer, d'améliorer et de maintenir de bonnes conditions de vie.

Ces initiatives locales peuvent solliciter, si elles le souhaitent, les aides financières publiques. Elles peuvent tout aussi bien être soutenues par des financements participatifs et du bénévolat. Si le programme LEADER a pour objectif de soutenir les initiatives locales, il est donc essentiel et même indispensable qu'il soit proche des citoyens et de leurs volontés. Mais comment connaître et accompagner les initiatives du territoire ?

Porté par les communautés de communes, le programme peut s'appuyer sur les compétences des élus et des communes afin de connaître les initiatives des porteurs de projets et pouvoir les accompagner. Inversement, la communication et la représentativité de LEADER permet une meilleure visibilité des financements qui peuvent être envisagés par les citoyens pour les aider à lancer leurs projets.

Une gouvernance partagée entre les élus et les différents domaines d'actions du territoire (tourisme, agriculture, aménagement, industrie...) peut faciliter le partage des besoins, la compréhension des problématiques de chacun et donc favoriser le portage de projets communs. Pour l'exemple des CC, la gouvernance partagée entre un élu local et un élu agricole permettrait de partager la connaissance des budgets, de l'ingénierie nécessaire, des programmes d'actions, des financements possibles...

« En faisant travailler ensemble les institutions agricoles et les collectivités locales, on voulait éviter que d'un côté la profession agricole fasse son projet agricole et demande aux collectivités de le reconnaître et inversement. L'idée était de travailler ensemble à un vrai projet de territoire dont l'agriculture constitue une partie intégrante » (Réseau Rural PACA, 2012).

L'évolution de la société par la volonté d'agir des citoyens et le désir de nouvelles pratiques plaçant ce dernier au cœur du système, est l'opportunité pour les établissements publics de changer de fonctionnement : de ne plus agir à la place des citoyens mais de les accompagner et d'être à leur écoute. Ce changement d'approche amène à conforter et encourager les dynamiques du territoire et le travail collectif, ce qui permet d'aboutir à des réussites. Le programme LEADER tend vers ce mode d'accompagnement et peut donc par nature permettre une passerelle entre ces deux mondes.

CONCLUSION

Les espaces ruraux de montagne sont dotés d'une grande diversité naturelle et culturelle. La qualité de vie de ces territoires est décisive pour maintenir les populations locales et conforter l'envie de s'y établir. Le programme financier européen LEADER permet de trouver des solutions aux difficultés rencontrées au quotidien par les habitants de ces territoires (accès à l'emploi, aux logements, à la mobilité, à une consommation saine...). Définies par chaque territoire suivant ses besoins, les thématiques traitées dans le programme LEADER ont pour objectif d'appuyer et de soutenir le développement local durable des territoires afin qu'il soit viable pour les habitants. L'intervention de l'Europe dans les politiques rurales a pour but de soutenir les structures agissant dans ce développement en les aidant techniquement et financièrement. Ce sont les structures en question qui définissent leur stratégie de territoire et les actions à entreprendre. L'Europe reconnaît les spécificités de chaque territoire au travers des soutiens apportés par les programmes.

Le programme LEADER a plusieurs spécificités faisant de lui un outil avantageux pour le développement local des territoires ruraux. Il a une gouvernance particulière qui représente tous les acteurs socio-économiques d'un territoire ainsi qu'une communication spécifique ayant pour intention de s'adresser autant aux élus et représentants du territoire qu'aux citoyens et acteurs professionnels et associatifs. Les enjeux du programme tels que la proximité des dynamiques locales et l'encouragement à la collaboration, sont une plus-value sur les territoires permettant aux initiatives des petites structures de se développer. Les effets attendus du programme et de sa gouvernance sont d'obtenir une cohésion territoriale incitant la participation active des citoyens dans la vie de leur territoire. La méconnaissance du programme par les habitants est un obstacle à son développement auquel il faut remédier. Une meilleure communication à destination des citoyens permettrait d'accompagner et de financer plus de projets locaux, de renouer un lien entre les initiatives locales et les actions de développement des collectivités.

L'exemple des CC et la mise en place de SAT sur les territoires ruraux est une thématique de développement local que le programme LEADER peut soutenir, cela reste un exemple parmi d'autres pour améliorer la qualité de vie des citoyens. D'autres exemples pourraient être le soutien à la mobilité douce, l'encouragement à la rénovation, l'aide aux petites entreprises ou encore l'appui au tourisme pour favoriser la découverte du territoire. Les SAT et CC sont bénéfiques pour la situation économique, sociale et environnementale d'un territoire. Une grande diversité d'acteurs gravite autour de ce sujet, ce qui rend la collaboration essentielle. Le développement de cette activité permet la création d'emplois, la gestion cohérente du foncier, la valorisation de l'alimentation et peut aussi relancer d'autres activités sur le territoire comme l'artisanat, le tourisme endogène et l'identité culturelle.

Les interactions entre les acteurs permettent de trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun et plus particulièrement au territoire. Le travail collectif encourage à mélanger les matières grises, les compétences et connaissances des différents acteurs et stimule la force de proposition. Pour reprendre l'acronyme LEADER, le programme est présent sur les territoires ruraux pour créer une liaison entre les acteurs du développement, et donc assurer la coordination des acteurs dans les différents secteurs du territoire. Le croisement des protagonistes privés et publics (élus, entrepreneurs, agriculteurs, artisans, associatifs, techniciens...) est une richesse pour le territoire grâce à la multitudes de visions que peuvent apporter ces acteurs.

Les programmes financiers européens peuvent consolider le développement local des territoire ruraux mais ne suffisent pas. Les actions des collectivités territoriales et locales, des entreprises et des associations forment l'intégralité du développement local. Un développement adapté aux besoins des habitants doit venir de la base et donc des citoyens eux-mêmes. Les initiatives locales sont le pilier, le fondement du développement local. Le développement d'une activité n'ayant pas sollicité les habitants, non comprise et non acceptée peut créer des mouvements de contestations et de résistances : l'activité en question ne sera pas efficiente sur le territoire. Les habitants connaissent leurs propres besoins et envies, ils sont donc les personnes en capacités de trouver des solutions leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie.

Le programme LEADER veut donner une impulsion au développement local des territoires ruraux. L'accompagnement des porteurs de projets et l'implication de la gouvernance dans les activités émergentes a un impact sur la qualité des actions et sur la volonté des citoyens a y participer.

LEADER est plus une méthodologie et un état d'esprit qu'une simple aide financière. Il donne l'occasion aux acteurs de collaborer ensemble, d'être en accord et de construire collectivement les projets du territoire. C'est une pratique d'intelligence collective et d'animation territoriale qui contribue au développement local durable des territoires. Programme opérationnel parmi les 83 autres programmes de la politique FEADER, les apports de LEADER ne sont pas négligeables (dont les financements et la présence d'un guichet local). C'est une forme de soutien qui est à disposition des citoyens et des administration

BIBLIOGRAPHIE

- Bletterie, X. (2016). *Proposition de méthode pour aboutir à une stratégie agricole et un système d'alimentation territorial (SAT) pour la mise en œuvre du volet agricole de la charte du Parc naturel régional du Queyras*. Note technique, Parc naturel régional du Queyras. 16 pages.
- Chambre agriculture 05. (2010). *Etude de la consommation locale et des modes de commercialisation en circuits courts – Zone Nord des Hautes Alpes*. Etude, Chambre agriculture 05. 28 pages.
- Chambre agriculture 05. (2010). *Etude des perspectives pour les modes de commercialisation en circuits courts – Zone Nord des Hautes Alpes*. Etude, Chambre d'agriculture 05. 19 pages.
- Commission Européenne. (2010). La diversité rurale. *Revue rurale de l'UE, le magazine du réseau européen de développement rural*, **3**, p4 à 65.
- Commission Européenne. (2009). Le fonds européen agricole pour le développement rural. *Revue rurale de l'UE, le magazine du réseau européen de développement rural*, **1**, p.4 à 36.
- Commission Européenne. (2012). Leader et la coopération. *Revue rurale de l'UE, le magazine du réseau européen de développement rural*, **11**, p5 à 23.
- Commission Européenne. (2012). Les produits locaux et les circuits d'approvisionnement courts. *Revue rurale de l'UE, le magazine du réseau européen de développement rural*, **12**, p3 à 67.
- Conseil de développement. (2014). *Connaissance du programme LEADER*. Etude, Conseil de développement. 4 pages.
- Conseil de développement territorial du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras. (2015). - Agriculture : Circuits courts et foncier agricole. *Bilan d'activité année 2015*. 1 page.
- Conseil de développement territorial du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras. (2015). Programme LEADER. *Bilan d'activité année 2015*. 1 page.
- Conseil régional PACA. (2015). *France, Rural development Programm, PACA*. Programme de développement rural, Région PACA. Marseille. p145 à 643.
- Couëdic, A. (2016). Consommation solidaire : les associations empruntent les circuits courts. *Echange, mensuel de la vie associative Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras (195)*, p3 à 6.
- Duguet, D., & Février, S. (2007). *Leader, l'Europe favorise l'innovation en milieu rural, le développement concrètement*. Unité nationale d'animation Leader +, 31 pages.
- Furnion, C. (2014). *Etat des lieux des freins et leviers à l'émergence et à la structuration des systèmes alimentaires territoriaux en région PACA*. Etude, ISARA Lyon. 5 pages.
- Lecomte, T. (2011). Les alternatives économiques existent. *Le Monde*. 1 page.
- Macle, C. (2015). *Programme européen LEADER 2014-2020*. Présentation, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, Briançon. 14 pages.
- MAP. (2007). *Leader, une méthode de mise en oeuvre d'actions de développement rural au niveau local*. Rivet Presse Edition, Limoges. 19 pages.

- Pays du grand Briançonnais. (2015). *Dossier de Candidature LEADER 2014-2020 Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, territoire choisi, terre d'initiatives*. Programme de développement rural régional FEADER 2014-2020, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Guillestre. 68 pages.
- Pays du Grand Briançonnais. (2014). *Evaluation du programme LEADER 2007/2015 en Pays du Grand Briançonnais*. Rapport d'évaluation, Pays du Grand Briançonnais, Guillestre. 37 pages.
- Pays du Grand Briançonnais. (2016). *Grilles de sélection*. Briançon. 14 pages.
- Pays du Grand Briançonnais. (2016). *Le PETR et ses missions*. Programme, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, Guillestre. 15 pages.
- Réseau Rural PACA. (2012). *Agriculture, alimentation & territoires, repères et préconisations pour des politiques agricoles et alimentaires locales*. 52 pages.
- Réseau Rural PACA. (2015). *Groupe de travail sur les Systèmes Alimentaires Territoriaux*. Compte rendu. Réseau Rural, Marseille 23 pages
- Service initiatives territoriales et démarches participatives. (2015). *Contrat Régional d'Equilibre territorial*, Fiche technique. Conseil Régional PACA, Marseille. 28 pages.
- UNADEL. (2016). *Agir ensemble pour développer de nouveaux projets pour le territoire*. Compte rendu, Vizille, 20 pages

Site internet :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage> " **Les fonds européens 2014-2020** " Date du dernier accès au site : 04 12 2016

<http://www.paysgrandbrianconnais.fr/> " **Communication pôle LEADER** " Date du dernier accès au site : 04 27 2016

<http://www.echanges-paysans.fr/> " **Plateforme logistique d'approvisionnement** " Date du dernier accès au site : 04 16 2016

<http://www.reseaurural.fr/region/provence-alpes-cote-d-azur> " **Réseau Rural PACA** " Date du dernier accès au site : 05 30 2016

<http://www.feader.paca.agriculture.gouv.fr/LEADER-en-PACA> " **LEADER en PACA** " Date du dernier accès au site : 04 26 2016

<http://www.resacoop.org/le-developpement-local> " **Le développement local** " Date du dernier accès au site 05 30 2016

<https://www.youtube.com/watch?v=2B1mnfBYLU8> " **Les fonds européens structurels et d'investissement au service de la stratégie europe 2020** " Date du dernier accès au site : 04 18 2016

http://www.partenariat20142020.fr/les_thematiques.html " **Les thématiques** " Date du dernier accès au site : 06 07 2016

<http://anpp.fr/payspetr/definition-pays-petr/> " **Définition Pays/PETR** " Date du dernier accès au site: 06 07 2016

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/espace-rural.htm> " **Espace rural** " Date du dernier accès au site: 06 07 2016

SOMMAIRE DES ANNEXES

<i>Annexe 1</i>	<i>II</i>
<i>Annexe 2</i>	<i>III</i>
<i>Annexe 3</i>	<i>IV</i>
<i>Annexe 4</i>	<i>VII</i>
<i>Annexe 5</i>	<i>XII</i>
<i>Annexe 6</i>	<i>XIII</i>
<i>Annexe 7</i>	<i>XIV</i>
<i>Annexe 8</i>	<i>XV</i>
<i>Annexe 9</i>	<i>XVI</i>
<i>Annexe 10</i>	<i>XVII</i>

Annexe 1

Les onze objectifs thématiques des FESI en France

(CGET, 2016)

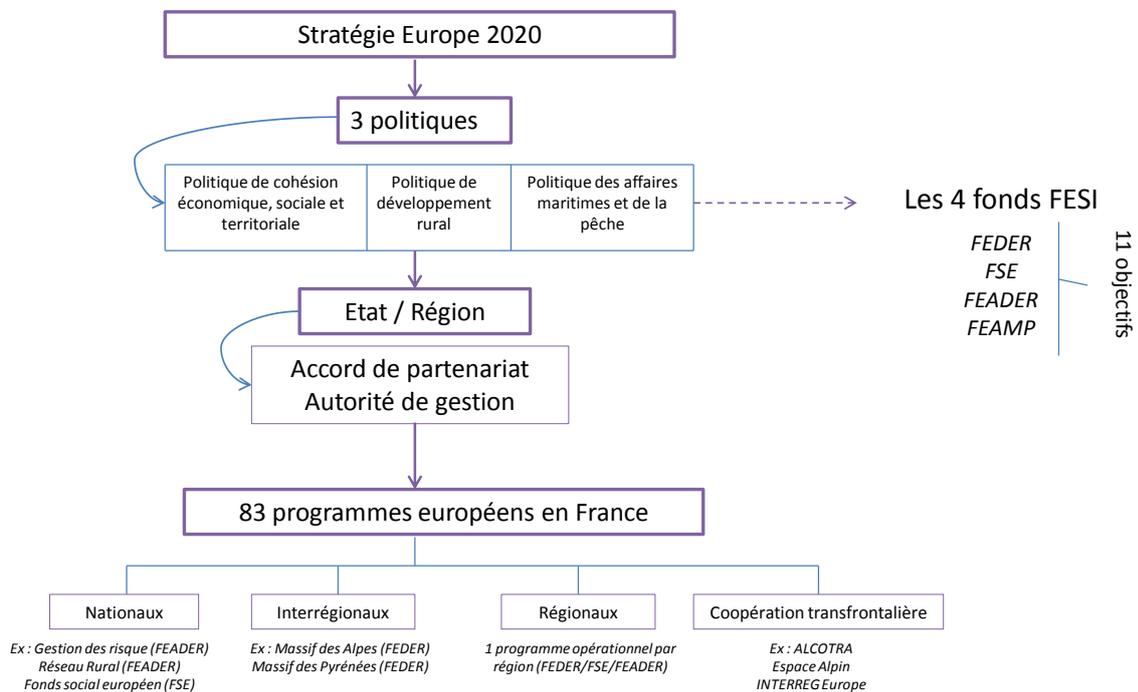
-  **Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** **OT 1**
-  **Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication** **OT 2**
-  **Renforcer la compétitivité des PME et le secteur agricole (pour le FEADER) et le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)** **OT 3**
-  **Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs** **OT 4**
-  **Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques** **OT 5**
-  **Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources** **OT 6**
-  **Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures** **OT 7**
-  **Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail** **OT 8**
-  **Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté** **OT 9**
-  **Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie** **OT 10**
-  **Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace** **OT 11**

Annexe 2

Le parcours des fonds européens

(Hodoul, 2016)

Les fonds européens



Annexe 3

Présentation du diagnostic partagé et des enjeux de développement local

(Pays du grand Briançonnais, 2015)

Atouts, Forces du territoire	
<p>Des atouts majeurs prisés et reconnus... ...un cadre de vie exceptionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une destination touristique montagne prisée été comme hiver avec une population multipliée par 5 sur les saisons d'été et d'hiver. (<i>Le tourisme représente près d'un tiers de l'emploi total et 32 % de la valeur ajoutée du territoire en 2012</i>) • Une biodiversité exceptionnelle : 1 parc national (dont 76 776 ha sur le Pays), 1 parc régional (58 000 ha), 1 réserve transfrontalière de Biosphère, 1 opération Grand Site, des réserves naturelles, des sites Natura 2000, des ZNIEFF, 1 réserve biologique intégrale... • Un patrimoine remarquable : 2 sites Vauban inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, 105 monuments historiques (sur 162 dans les Hautes-Alpes), un Géoparc transfrontalier, un jardin botanique d'altitude au col du Lautaret...) • Des conditions d'ensoleillement et une qualité de l'air recherchées
<p>Un territoire jeune et attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire attractif pour les jeunes actifs qui viennent notamment y trouver un travail saisonnier, un cadre de vie en lien avec leurs valeurs ou un terrain de jeu pour leur passion sportive • Un solde migratoire, positif et en croissance depuis 2001, qui compense la diminution du solde naturel et permet une croissance démographique plus dynamique • Une population plus jeune que sur les autres territoires régionaux (part des plus de 60 ans 24.6 % contre 27.7% dans l'ensemble des Hautes-Alpes et 26.8% en PACA) • Un niveau de qualification en progression, lié en partie aux niveaux de qualification élevés des nouveaux arrivants
<p>Un territoire actif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'activité (48.9% en 2008) nettement supérieur aux moyennes départementales (45.7%) ou régionales (44.2%) • Un chômage modéré (8.2% contre 11.4% en région) • Des emplois en progression, de 2000 à 2012, dans les secteurs des services aux entreprises (+238 soit +47%), du tourisme, sports et loisirs (+583 soit +13%), de la construction (+84 soit +4%), des commerces et services locaux (+212 soit +15%), du transport (+94 soit +22%), de l'information communication (+19 soit +29%) • Des actifs travaillant sur le territoire (seul 1% des actifs résidents sur le territoire travaillent en dehors du territoire et 14% des emplois locaux sont occupés par des non résidents provenant essentiellement du sud du département) • Une culture de la pluriactivité, avec des activités saisonnières (moniteurs, pisteurs, agents des remontées mécaniques ...) permettant de compléter des activités agricoles, forestières, artisanales, ou du BTP
<p>Un territoire entreprenant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des créations d'entreprises traduisant la volonté d'actifs jeunes de créer leur emploi à hauteur de leur qualification (plus de 1 000 porteurs de projets reçus aux Cafés Création depuis 4 ans) • Un réseau d'accompagnement de la création d'entreprise actif, structuré et exemplaire ; Plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes, CMA, CCI, Pépinière d'entreprises Altipolis sont partenaires et co-animateurs des Cafés Création et de la formation Osez Haut (projets financés sur le LEADER 2007-2013),

	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pépinières d'entreprises, 2 hôtels d'entreprises, 1 club des entrepreneurs • Un territoire maillé de petites entreprises (81% dans les secteurs des services et commerces dont 66% dans les services)
<i>Un territoire sportif</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire sportif (sports d'hiver, hockey sur glace, vélo, escalade, sports d'eau vive...) avec des manifestations sportives d'envergure (Tour de France, Mondial de l'Escalade, Championnat de France de Kayak...)
<i>Des valeurs de développement durables fondées et partagées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'initiatives d'économie sociale et solidaires (2 centrales villageoises, 3 AMAP, 1 Biocoop, 1 CPIE, 1 Ressourcerie) • Filières viandes et lait structurées en circuits-courts à l'échelle du Pays autour de l'abattoir à Guillestre (Agneaux Guil et Durance...) et de 3 fromageries coopératives ou artisanales, plateforme Echanges Paysans • Une exploitation historique des ressources en énergie renouvelable : l'hydro électricité avec la Régie d'Electricité de Briançon EDSB et les microcentrales réparties sur l'ensemble du territoire, le solaire thermique et photovoltaïque avec la SEM SEVE... • Un tissu associatif riche, dynamique et structuré à l'échelle du Pays autour d'un centre de ressource (ADSCB)
Faiblesses du territoire	
<i>Une desserte difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une desserte routière et ferroviaire difficile : <ul style="list-style-type: none"> -Voie ferrée venant du sud se terminant à Briançon, (Aix en Provence à plus de 4 heures), avec cependant une liaison Turin-Paris avec arrêt à Oulx à 1/2 heure de Briançon) -A51 se terminant à 65 km au sud du Pays -Col du Lautaret à franchir vers le nord
<i>Un foncier contraint et limité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Relief accidenté, altitude, risques naturels (avalanches, crues, mouvements de terrain, risques sismiques) réduisant les possibilités d'occupation de l'espace (30 des 38 communes soumises à un PPR) • Un parcellaire très morcelé compliquant fortement les aménagements fonciers • Une forte concurrence entre les occupations foncières (habitations principales, habitations secondaires, activités touristiques, agricoles...)
<i>Un coût de la vie élevé, des conditions d'installation difficiles pour les familles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un coût du logement élevé (immobilier tendu par les résidences secondaires qui représentent 64% des logements du territoire) • Parc de logements vieillissant en mauvais état, des coûts de chauffage élevés • Des dépenses de mobilité élevées pour les ménages dépendants de l'usage des véhicules individuels • Des emplois précaires (dont emplois saisonniers) et un niveau de revenus moyen inférieur à la moyenne régionale (revenus moyens déclarés 22 585 € contre 24 453 € sur PACA en 2011, revenus salariaux moyen 17 680 € contre 20 495 € en 2012) • Une stagnation du nombre de ménages avec enfants alors que le nombre de ménages sans enfants s'accroît très nettement • Un nombre d'enfants scolarisés en diminution depuis 2000
<i>Un secteur productif peu développé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur agricole peu développé représentant seulement 2% de l'emploi local (300 exploitations, effectifs stabilisés depuis 2000), avec des conditions climatiques contraignantes et limitant la compétitivité des productions • Une faible exploitation de la ressource en bois (25 % de la surface du territoire, 1/3 du mélèze français) : seuls 30 000 m3 exploités annuellement sur un accroissement biologique annuel de 160 000 m3.

Opportunités à saisir	Menaces à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution d'un sentiment "d'enclavement" vers une stratégie de carrefour entre les pôles Turin (1h15), Marseille (2h30) et Grenoble (1h45) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des saisons touristiques de plus en plus courtes et concentrées générant une baisse structurelle du nombre de nuitées
<ul style="list-style-type: none"> • L'attrait récent du territoire pour les entreprises italiennes (7 entreprises installées dans le pôle d'innovation économique Altipolis à Briançon) et l'encouragement à la coopération transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> • Des chefs d'entreprises âgés, représentant un risque de fermeture d'activités
<ul style="list-style-type: none"> • L'arrivée de la fibre optique (ouverture des offres opérateurs en juin 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une déprise agricole présentant un risque de fermeture des paysages
<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien institutionnel à la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement de la population avec une augmentation du nombre de retraités (+82% de 1990 à 2012)
<ul style="list-style-type: none"> • L'engouement pour le "consommer local" 	<ul style="list-style-type: none"> • Des risques de disparition de services publics (services hospitaliers, train de nuit...)
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des transports partagés (covoiturage...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des modifications climatiques menaçant les conditions d'enneigement, et majorant les risques naturels
<ul style="list-style-type: none"> • La volonté de "faire ensemble" des acteurs et élus du territoire 	

Annexe 4

Fiche action n°7 du programme LEADER 2014-2020

(Pays du grand Briançonnais, 2015)

Fiche-action 7 : Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts

Il convient en préalable de préciser les notions suivantes :

"Soutenir le consommer local" : il s'agit d'encourager la consommation locale par les habitants des produits alimentaires ou non alimentaires produits et transformés sur le territoire.

"Soutenir les circuits-courts" : il s'agit de favoriser les modes de commercialisation limitant le nombre d'intermédiaires ou favorisant le lien social entre les producteurs et les consommateurs. La vente peut être directe (du producteur au consommateur) ou indirecte (avec des circuits du type producteurs ou groupement de producteurs - Restauration traditionnelle ou collective, commerçants détaillants ou GMS - consommateurs)

Plusieurs initiatives se sont développées ces dernières années sur le territoire.

Dans le secteur non alimentaire, l'artisanat local est valorisé essentiellement auprès de la clientèle touristique (Route des saveurs et savoirs).

Dans le secteur alimentaire, les initiatives de ventes directes (ventes à la ferme, à l'atelier de transformation, AMAP) sont recensées sur différents supports valorisés au niveau des offices de tourisme essentiellement.

Les démarches structurées (Filière viande autour de l'abattoir et des marques Guil et Durance et Patur'Alp, Fromageries locales, Plateforme Echanges Paysans...) sont organisées sur de la vente indirecte via les distributeurs locaux que représentent les artisans bouchers, les détaillants commerçants et moyennes surfaces ou la restauration traditionnelle et collective locale pour Echanges Paysans notamment. Ces démarches structurées sont fragiles et peinent encore à stabiliser leur modèle économique ; les volumes sont insuffisants et les contraintes et coûts logistiques pour innover les distributeurs répartis sur les différentes vallées du territoire représentent un frein majeur à l'adaptation de ces filières aux conditions du marché, même local.

Pourtant, ces filières participent pleinement à renforcer le lien entre le territoire et ses habitants, et à favoriser le sentiment d'appartenance au territoire des différents acteurs impliqués (producteurs, commerçants, restaurateurs, consommateurs).

LEADER 2014-2020	GAL Pays du Grand Briançonnais	
FICHE ACTION	N°7	Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
a. Contributions aux objectifs du Plan de Développement du GAL Les opérations entrant dans cette fiche action contribuent à l'axe prioritaire régional 1 « Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources du territoire ». La consommation de produits locaux, les circuits-courts, en tissant le lien social entre les producteurs, les artisans commerçants et les habitants renforcent le sentiment d'appartenance au territoire, identifié comme un besoin à nourrir en vue de l'ancrage des actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie. Et c'est en valorisant les ressources locales que l'on favorisera le développement du territoire.		

<p>b. Contributions aux objectifs transversaux de la mesure LEADER (transition énergétique et intelligence collective)</p> <p>Le "Consommer local", et notamment les circuits en vente directe, contribuent au principe de transition énergétique par une diminution de l'empreinte carbone, notamment. Les opérations ciblées visent la mutualisation de moyens (de communication "grand public", de logistique) entre les structures et filières locales, et participent en ce sens au principe d'intelligence collective.</p> <p>c. Nature des opérations éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> – Opérations ciblées visant notamment à renforcer et multiplier les vecteurs de communication "grand public" auprès des habitants pour orienter la consommation sur les produits locaux – Opération visant à mettre en place des solutions logistiques innovantes, par une mutualisation des moyens entre les structures intervenant sur les circuits courts en vente indirecte par exemple – Expérimentation de nouveaux modes de distribution, visant les consommateurs habitant le territoire, sur les produits alimentaires ou non alimentaires. <p>d. Nature des opérations exclues</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les opérations visant la structuration ou la mise en relation de l'offre et de la demande des filières éco-construction, bois-énergie ou bois construction. Opérations d'acquisition immobilière ou de rénovation de l'habitat
<p>TYPE DE SOUTIEN</p>
<p>Subvention</p>
<p>LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</p>
<p>A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Régime cadre exempté de notification N°SA.41075 relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles – Régime exempté SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole – Régime cadre exempté N°SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement – Régime cadre exempté de notification n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME – Régime cadre exempté de notification n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales – Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine <p>Aide de minimis (RGT n°1407/2013 du 18 décembre 2013, RGT n° 1408/2013 du 18 décembre 201 et RGT n° 360/2012 du 25 avril 2012)</p>
<p>BENEFICIAIRES</p>
<p>a : Bénéficiaires éligibles</p> <p>Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Chambres consulaires, Associations loi 1901, Personnes morales (Groupements d'entreprises, de producteurs, d'intérêt économique et sociétés coopératives)</p> <p>b : Publics visés par l'impact des opérations</p> <p>Actifs, Habitants, Producteurs, Artisans, Commerçants</p>
<p>COUTS OU DEPENSES ELIGIBLES</p>
<p>Dépenses éligibles :</p> <p>Dépenses de rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Frais de personnel liés à l'organisation du projet et à son suivi (salaires bruts chargés, y compris indemnités, heures supplémentaires, primes, gratifications et avantages) Ces dépenses sont proportionnées au temps effectivement consacré par les salariés à la réalisation de l'opération. Elles sont justifiées par l'enregistrement du temps de travail consacré à l'opération. – Coûts indirects sur la base d'un forfait de 15% des frais de personnel directs éligibles (utilisation des coûts simplifiés) <p>Frais de déplacement, restauration et hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépenses sur frais réel : Frais de déplacements engagés par le personnel de la structure porteuse de l'opération – Dépenses forfaitisées : Frais de déplacements engagés par le personnel de la structure porteuse de

l'opération plafonnés à 17,40 €/pers pour les indemnités de repas et à 62,20 €/pers en France et à 74,64 €/pers à l'étranger pour les frais d'hébergement (application de ces plafonds si aucun plafond n'est fixé par la structure ou si les plafonds fixés sont plus élevés que ceux indiqués précédemment – en cas d'application de plafonds moins élevés par la structure, ces derniers seront retenus)

- Frais générés par l'accueil de personnes sur le territoire (dépenses réelles ou forfaitaires/barèmes applicables suivant le bénéficiaire) et par des personnes participant à des déplacements/visites

Dépenses sur facture, directement liées à l'opération :

- Prestations en ingénierie : Animation, Etudes (de faisabilité, recherche, technique, de marché, développement, juridique), conseil, expertise, audit, frais d'honoraire (comptable, juridique, technique)
- Formation (sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
- Communication (frais de graphisme, conception et réalisation de supports et objets, impression, reprographie, affranchissement, plan média, communications dans les médias presse, radio, web et réseaux sociaux, temps passé)
- Outils collaboratifs (Conception et acquisition de plateformes numériques, outils de gestion et de commercialisation, supports de stockage informatique, site internet, système d'information locaux en réseaux, de logiciel et de licences)
- Frais de réception pour des réunions liées à l'opération (frais de bouche et location de salle et de stands)
- Prestations de travaux et/ou achat de fournitures et matériaux y compris pour de l'auto-construction : Signalétique, panneau d'information, infrastructures d'information et d'accès aux sites, travaux d'aménagement extérieurs, travaux d'aménagement d'un local existant (électricité, raccordements, isolation, peinture,...)
- Equipement matériel neuf devant rester sur le territoire du GAL (acquisition de matériel pour la fabrication de produits et pour la mécanisation du travail, petit mobilier, équipements pour aménagement intérieur de locaux, matériel informatique et logiciels, matériels de transport...)

Dépenses non éligibles :

- Coûts d'acquisition foncière ou immobilière
- Dépenses de construction en gros œuvre et travaux de rénovation
- Frais de fonctionnement non directement rattachés à l'opération (A l'exception des frais de structure pris en compte par forfait)
- Amendes, pénalités financières, frais de justice et de contentieux

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Répondre aux critères réglementaires (respect des obligations, fiabilité du demandeur, caractère raisonnable des coûts, ...)
- Intégrer une mise en réseau d'acteurs socio économiques du territoire (justifié par une convention de partenariat, une prestation commune ou des réunions collectives de travail)
- Avoir pour échelle de référence le territoire du Pays du Grand Briançonnais (PETR) à travers la location du projet dans le périmètre du PETR et en justifiant la plus-value du projet pour l'ensemble du territoire

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Qualité du projet :

- Prises en compte des actions engagées sur le territoire, valeur ajoutée de l'opération, caractères expérimental et innovant
- Souci de l'opérationnalité (description des actions envisagées, outils de mobilisation des acteurs, échéancier, critères de réalisation mesurables ...)
- Possibilités de transfert d'expériences

Contribution à la stratégie du GAL :

- Pertinence du projet au regard de l'objectif de la fiche action et de l'objectif stratégique (argumentaire, résultats attendus)
- Contribution aux indicateurs de réalisation et de résultat
- Qualité des équipements à acquérir

- Mise en concurrence des fournisseurs
- Opération favorisant la création d'emploi
- Respect des principes de développement durable et de transition énergétique et écologique

Capacités financière et moyens humains de la structure demandeuse :

- Adéquation des moyens envisagés aux objectifs visés
- Mise à disposition de moyens de suivi de l'opération par le GAL
- Stratégie de diffusion et de communication sur l'opération

Ces critères seront précisés et arrêtés par le comité de programmation du GAL à l'ouverture de la fiche.

MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES (INTENSITE, TAUX DE COFINANCEMENT)

Taux de cofinancement du FEADER : 60%.

Taux maximum d'aide publique : 90% (à moduler selon le régime d'aide applicable)

Plafond de dépenses éligibles : 80 000 €

Plancher de dépenses éligibles : 5 000 €

LIEN AVEC D'AUTRES MESURES DU PDRR OU D'AUTRE FESI

- FEDER Axe A-2 Mesure Soutien à la création et au financement des entreprises
- FEADER 16.2. Projet pilotes et nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture, alimentation
- FEADER 16.4. Mise en place de nouveaux modes de distribution en circuits d'approvisionnement courts

PLAN DE FINANCEMENT

	Montant €	%
Investissement total	286 806	100 %
Dépenses publiques totales	258 125	90 %
<i>Dont part FEADER</i>	<i>154 875</i>	<i>60%</i>

SUIVI-EVALUATION

a. Questions évaluatives

- Les campagnes de communication "grand public" sur le consommer local menées ont-elles permis de répondre aux indicateurs ?
- Des solutions logistiques contribuant à la stabilisation pérenne des modèles économiques des structures en circuit court indirect ont-elles été trouvées et expérimentées ?

b. Indicateurs de réalisation et de résultat

Réalisation :

- Nombre de projets : 6
- Nombre de producteurs concernés : 50
- Nombre de relais médiats : 8

Impacts recherchés :

- Consommation de produits locaux plébiscitée par les habitants, accessible au plus grand nombre
- Sentiment d'appartenance renforcé

Résultats :

- Campagnes de communication et sensibilisation ciblées sur les habitants du territoire
- Demande des consommateurs plus prégnante, incitant notamment les opérateurs intermédiaires à mieux valoriser l'offre en produits locaux
- Coûts logistiques optimisés sur les filières en vente indirecte
- Modèles économiques des structures stabilisés
- Emploi créé : 1

Annexe 5

Grille de sélection des projets : fiche action n° 7

(Pays du Grand Briançonnais, 2016)

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS : FICHE ACTION 7 : Soutenir le « consommer local » et les circuits courts		
Type d'appel :	Appel à proposition	Fréquence :
Titre du projet :		
Porteur du projet :		
Catégorie 1 : Qualité du projet		36 points
Adéquation des actions aux thématiques ciblées dans la description de la mesure		/ 8 points
Souci de l'opérationnalité (description des actions envisagées, outils de mobilisation des acteurs, échéancier, critères de réalisation mesurables ...)		/ 8 points
Prises en compte des actions engagées sur le territoire, valeur ajoutée de l'opération, caractères expérimental et innovant		/ 8 points
Adéquation entre le coût et l'impact des actions		/ 6 points
Possibilité de transfert d'expérience		/ 6 points
Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL		40 points
Réponse aux indicateurs de réalisation et de résultat		
Nombre visé de producteurs et de filières concernés par le projet		/ 5 points
Nature et nombre visé de communications et de médias		/ 5 points
Originalité des animations proposées pour le territoire		/ 5 points
Pérennisation du service à mettre en place après l'aide LEADER		/ 5 points
Opération favorisant la création d'emploi		/ 10 points
Respect des principes de développement durable et de transition énergétique et écologique		/ 10 points
Catégorie 3 : Capacité financières et moyens		24 points
Adéquation des moyens envisagés aux objectifs visés		/ 8 points
Mise à disposition de moyens de suivi de l'opération par le GAL		/ 8 points
Stratégie de diffusion et de communication sur l'opération		/ 8 points
Note minimale à atteindre :		TOTAL / 100 points

Annexe 6

Montants des paiements prévus par fiche-action sur la période 2014-2023

(Pays du grand Briançonnais, 2015)

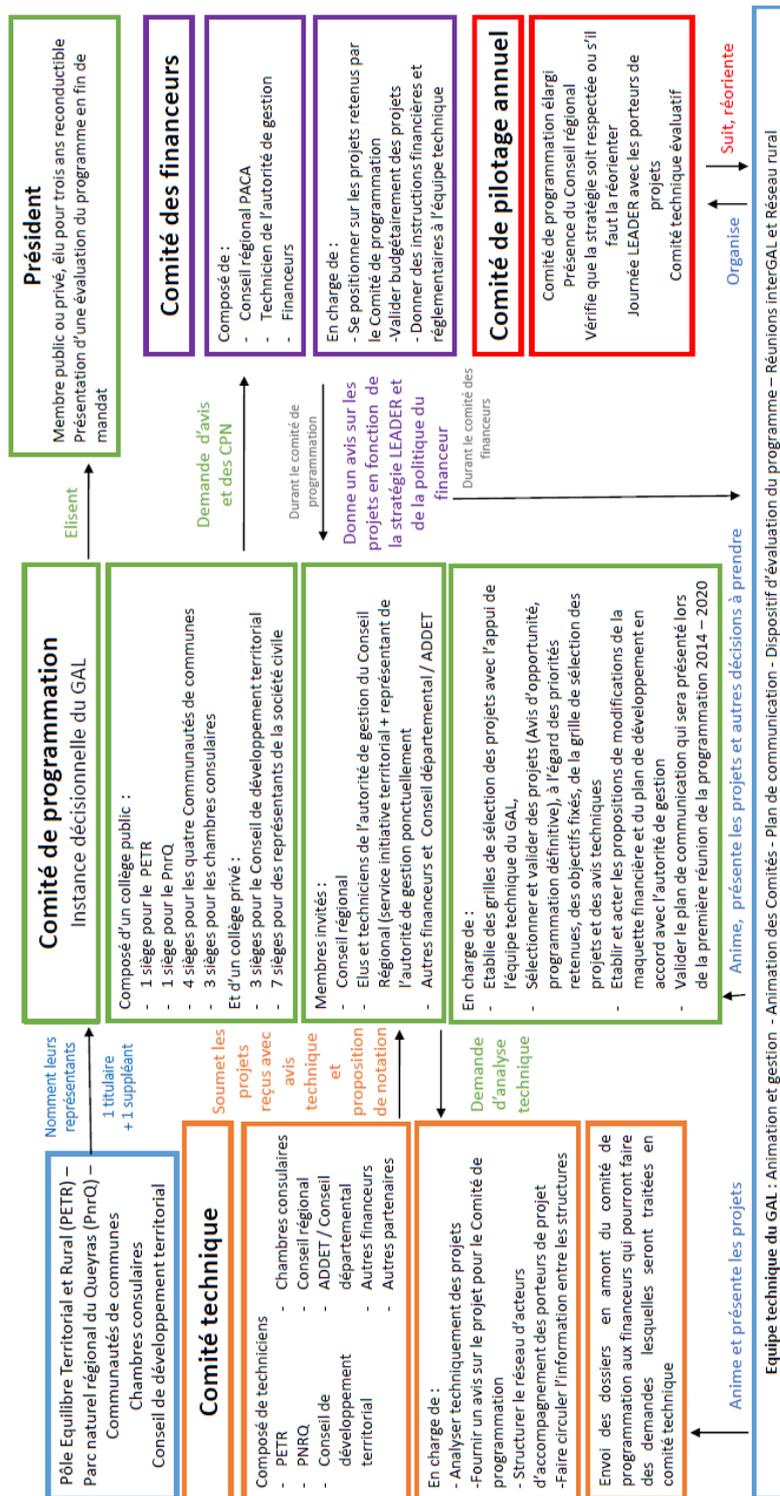
Objectif stratégique	Sous mesure	Fiche-action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023		
			Feader	Contrepartie publique nationale	Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat	19.2	1	82 541	55 027	137 568
Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements	19.2	2	72 333	48 222	120 555
Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable	19.2	3	66 376	44 251	110 627
Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire	19.2	4	146 990	97 993	244 983
Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire	19.2	5	122 491	81 661	204 152
Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire	19.2	6	173 019	115 346	288 365
Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts	19.2	7	154 875	103 250	258 125
Expérimenter le tourisme de proximité "endogène"	19.2	8	66 375	44 250	110 625
Copération	19.3	9	240 000	160 000	400 000
Animation et gestion LEADER	19.4	10	375 000	250 000	625 000

Annexe 7

La gouvernance LEADER

(Pays du grand Briançonnais, 2015)

LES INSTANCES DE LA GOUVERNANCE ET LEUR ROLE



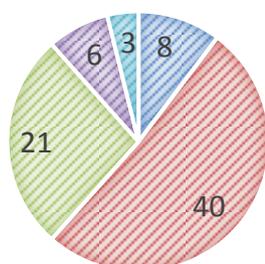
Annexe 8

Connaissance du programme LEADER sur le territoire

(Conseil de développement, 2014)

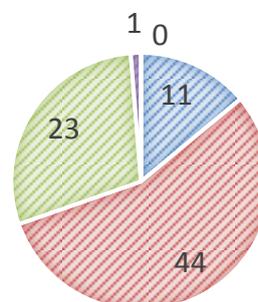
CONNAISSEZ-VOUS LE LEADER?

- bien
- dans les grandes lignes
- peu
- jamais entendu parler
- NR



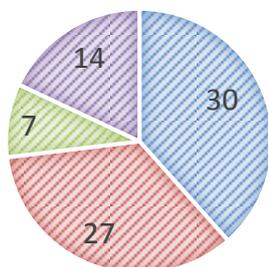
CONNAISSEZ-VOUS LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT?

- bien
- dans les grandes lignes
- peu
- jamais entendu parler
- NR



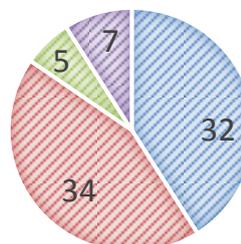
AVEZ-VOUS DES IDÉES DE PROJETS QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

- oui
- peut-être
- non
- NR



SOUHAITEZ-VOUS DÉJÀ VOUS IMPLIQUER DANS LA GOUVERNANCE DU FUTUR PROGRAMME SUR LE TERRITOIRE?

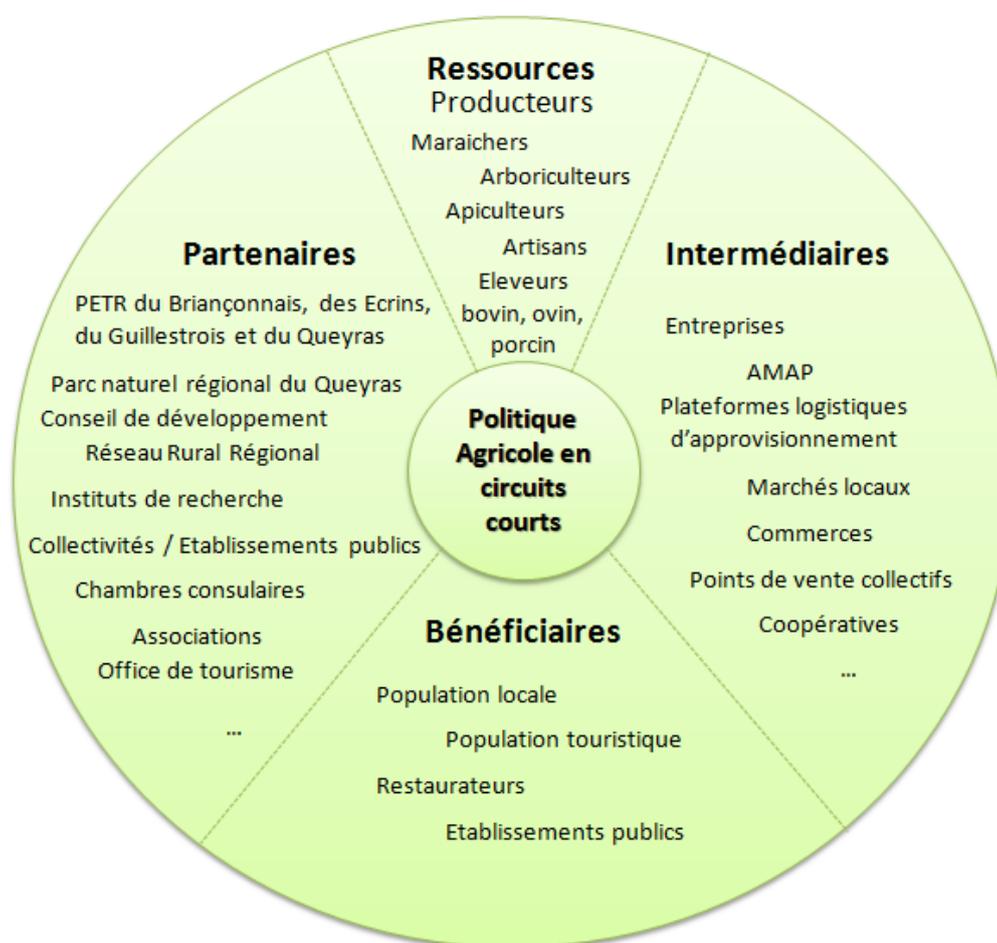
- oui
- peut-être
- non
- NR



Annexe 9

Les acteurs des circuits courts sur un territoire

(Hodoul, 2016)



Annexe 10

Le développement durable et les circuits d'approvisionnement courts

(Hodoul, 2016)

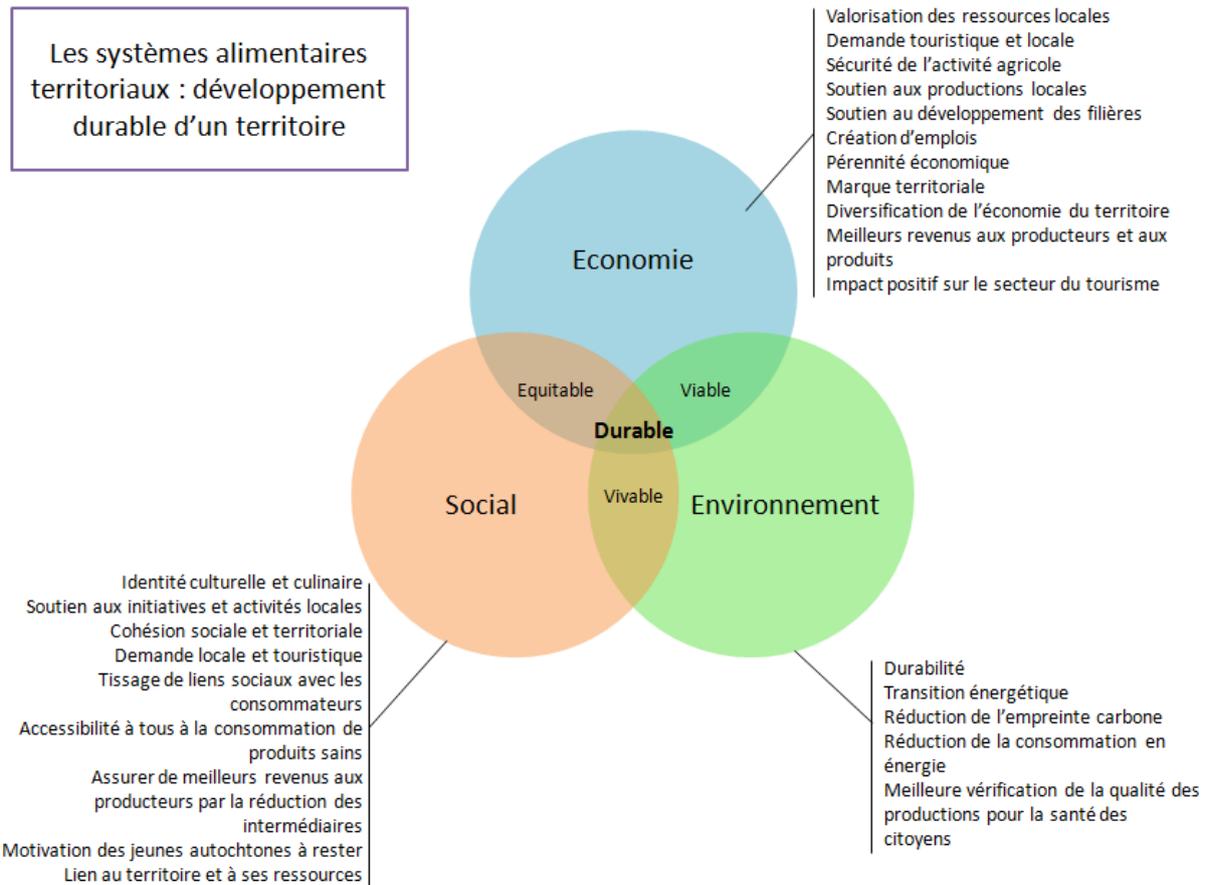


TABLE DES MATIERES

Remerciements	4
Sommaire	5
Liste des tableaux et des figures	6
Liste des abréviations, sigles et acronymes	7
Introduction	8
1. Les territoires ruraux et le soutien des programmes financiers européens	10
1.1. Le rôle de l'Europe dans le développement rural	10
1.1.1. Les financements européens	10
1.1.2. Le programme LEADER	13
1.2. Des outils au service du développement local	16
1.2.1. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	16
1.2.2. Les circuits courts	19
2. LEADER : un programme favorisant le développement rural	22
2.1. Les spécificités du programme : effet de levier	22
2.1.1. La gouvernance	22
2.1.2. La communication	24
2.2. Les circuits courts : un exemple de développement local	26
2.2.1. Une politique agricole et alimentaire	26
2.2.2. Des exemples d'actions sur le territoire	27
2.2.3. Les enjeux de développement local	30
3. La contribution du programme LEADER au développement local durable des territoires ruraux de montagne	34
3.1. La réalité du programme LEADER au sein des territoires	34
3.1.1. Les leviers et freins : innovation et bureaucratie	34
3.1.2. Les effets attendus	36
3.2. Réflexion sur le travail réalisé	38
3.2.1. La collaboration entre acteurs	38
3.2.2. Les limites de l'étude des circuits courts	39
3.2.3. Les pistes d'amélioration des activités menées	40
3.3. Au-delà des programmes financiers	41
3.3.1. Les impacts de la mise en réseau des acteurs	41
3.3.2. Les initiatives locales et autres possibilités d'actions	42
3.3.3. Le croisement entre les initiatives locales et la gouvernance des territoires	43
Conclusion	45
Bibliographie	47
Sommaire des annexes	I
Table des matières	49
Résumé	50

RESUME

L'Europe a un rôle de soutien dans le développement et le maintien de la qualité de vie des territoires ruraux. Ces espaces, représentant une superficie non négligeable, sont une source de diversité naturelle et culturelle importante pour l'équilibre de l'Europe et de ses pays membres. Pourtant, des difficultés de vie persistent dans ces territoires où l'emploi, les formations et les services publics sont moins accessibles. Ce phénomène s'accroît en zone de montagne où la démographie handicape l'agriculture et les déplacements.

Le développement local est un dispositif permettant à chaque territoire d'agir en fonction de ses spécificités et de ses besoins. Un grand nombre d'outils techniques et financiers sont présents pour encourager ce développement. Les Pays, PETR, Parcs, Collectivités et associations permettent d'être proche des problématiques et d'assurer un rôle d'animation territoriale ; les subventions permettent de conforter la mise en place de solutions adaptées.

Le programme financier européen LEADER est un outil spécialisé dans le développement des espaces ruraux, dont la particularité est de soutenir les initiatives locales. Le programme a une gouvernance et une gestion spécifiques permettant de favoriser la proximité avec les citoyens et d'assurer la bonne utilisation des fonds.

A titre d'exemple, les circuits courts alimentaires sont une thématique de développement local qui redynamise la vie socio-économique des territoires, dont la mise en place peut être aidée par LEADER. Ce sujet démontre que les initiatives locales, la diversité des acteurs, le travail collectif et la collaboration sont une richesse essentielle à la dynamique et au développement d'un territoire.